

Rapport d'activité 2018



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

Sommaire

01	Grand Paris Seine Ouest	
	○ Présentation de GPSO.....	/ 8
	○ 8 villes aux identités fortes et complémentaires.....	/10
	○ Évolutions institutionnelles.....	/12
	○ Compétences.....	/13
	○ Les élus de GPSO.....	/14
	○ 4 acteurs engagés aux côtés de GPSO.....	/16
	○ Innovations environnementales.....	/18
	○ Innovations numériques.....	/20
02	Aménagement Durable	
	○ Mobilité.....	/24
	○ Développement économique et numérique.....	/30
	○ Environnement.....	/35
	○ Aménagement.....	/42
	○ Habitat.....	/44
03	Culture, sport, loisirs	
	○ Culture.....	/50
	○ Sport.....	/54
	○ Parcs et jardins.....	/58
04	Service de proximité	
	○ Voirie.....	/68
	○ Aménagement de l'espace public & schéma directeur d'assainissement.....	/71
	○ Assainissement.....	/75
	○ Éclairage.....	/76
	○ Accessibilité.....	/78
	○ Stationnement.....	/80
	○ Déchets.....	/84
	○ Propreté.....	/86
05	Services fonctionnels et vie des services	
	○ Direction des ressources humaines.....	/90
	○ Direction des finances.....	/92
	○ Direction de l'évaluation et de la stratégie des contrats.....	/94
	○ Direction administrative des services techniques.....	/95
	○ Direction des moyens généraux.....	/96
	○ Direction de la commande publique.....	/99
	○ Service des Assemblées.....	/100
	○ Service des affaires juridiques et patrimoniales.....	/100
	○ Direction des systèmes d'information.....	/101



Éditorial

Malgré un contexte institutionnel instable notre intercommunalité a su maintenir une gestion saine de son budget. Grand Paris Seine Ouest est parvenu à concilier la réduction de la fiscalité et des dépenses, le maintien d'une masse salariale stable, tout en menant des investissements ambitieux afin de continuer à offrir à nos concitoyens, un niveau de service élevé, dans la gestion de l'espace public et dans la poursuite de projets structurants sur le territoire.

Ainsi, 206 M€ ont été dédiés au maintien des services aux habitants, contre 205,8 M€ en 2017, dont 72,1 M€ versés à l'Etat et à la MGP, soit 35% du budget de fonctionnement de GPSO contre 36% en 2017. Cette légère augmentation (+0,2%) s'explique par le réajustement du niveau de service sur certaines compétences comme la propreté. Plus de la moitié de ces dépenses, soit 52%, reste affectée à la collecte et au traitement des ordures ménagères, à la propreté urbaine et à l'enseignement artistique.

Comme en 2017, nos dépenses d'investissement ont principalement porté sur des opérations de voirie (46%), le suivi de la rénovation de l'éclairage public (19%) et l'habitat (8%), soit un budget de 51,3 M€ contre 52,5 M€ en 2017.

L'année 2018 marque également le lancement d'une importante concertation sur le renouvellement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du territoire pour la période 2019-2025. Ce plan témoigne de la priorité de l'intercommunalité qui est donnée aux questions environnementales.

Cette concertation a donné lieu à 3 réunions publiques d'envergure ayant attiré près de 800 participants, et qui conclut notamment à la volonté des habitants de permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire, ainsi que la rénovation énergétique du bâti. Dans cette dynamique, GPSO poursuit la pratique du « 0 pesticide » et l'incitation aux expériences de végétalisation de l'espace public, grâce au dispositif « Jardiner ma ville ».

Depuis 2010, GPSO est contribue tout aussi pleinement à améliorer le cadre de vie de ses habitants au travers d'une intervention forte de soutien à l'amélioration des immeubles et logements en copropriétés ; l'Opération Habitat Qualité (OHQ). Chaque année, 4 M€ sont consacrés à la politique de l'habitat, et pour la seule année 2018, 854 logements ont été aidés par l'intercommunalité grâce à ce dispositif. L'OHQ est l'un des fers de lance de l'action de Grand Paris Seine Ouest au titre de la lutte contre l'habitat indigne et/ou dégradé, contre la précarité énergétique, de la résorption de la vacance ou encore de la location de logements à loyers maîtrisés.

Collectivité pionnière en matière de développement durable, GPSO poursuit ses actions en faveur de l'environnement, dans le développement des mobilités douces, en subventionnant notamment l'acquisition de vélos électriques à hauteur de 200€, la déclinaison d'un plan vélo ambitieux, la mise en place de l'application Zenbus pour optimiser le temps de trajet en temps réel des usagers, la poursuite de la modernisation du réseau de transport urbain marqué par le passage à l'électrique du TUVIM.

De nouvelles compétences ont également été confiées à Grand Paris Seine Ouest, transférées par les communes, notamment en matière d'aménagement (8 opérations, transférées par les villes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon).

Ce rapport d'activité est l'occasion de faire le point sur les projets réalisés en 2018, au sein de notre intercommunalité, qui témoignent des capacités du territoire à se renouveler constamment pour proposer des services publics en adéquation avec les besoins des habitants du territoire.

Je tiens enfin à remercier les 946 agents de GPSO, qui contribuent par l'exercice de leurs missions à faire de notre intercommunalité un territoire où il fait bon vivre.

Je vous souhaite une excellente lecture. ●



Pierre-Christophe Baguet
Président de Grand Paris Seine Ouest
Maire de Boulogne-Billancourt

01

Grand Paris Seine Ouest



Présentation de GPSO /8

8 villes aux identités fortes
et complémentaires /10

Évolutions institutionnelles /12

Compétences /13

Les élus de GPSO /14

4 acteurs engagés aux côtés de GPSO /16

Innovations environnementales /18

Innovations numériques /20

GPSO
en chiffres

322 723

habitants

32,38 km²dont 39 % de forêts
et d'espaces verts

29

gares et stations de
Métro, RER, SNCF

23 000

entreprises et
commerces

191 000

emplois, dont 38 %
liés au secteur
numérique

2,7M

de m² de bureaux* Population légale 2014, entrée en
vigueur au 1^{er} janvier 2017

— Créé le 1^{er} janvier 2010, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) regroupe huit villes de l'ouest parisien : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray. Son statut a évolué de Communauté d'agglomération en Etablissement public territorial, le 1^{er} janvier 2016. GPSO est l'un des douze territoires de la Métropole du Grand Paris.

Ses 3 238 ha, dont 39 % d'espaces verts, offrent un environnement privilégié aux 322 723 habitants. Le niveau d'équipement et la performance des services publics, issus des compétences transférées par les villes et assurés au quotidien par 946 agents, participent à la qualité du cadre de vie.

Pôle économique incontournable et attractif, GPSO compte plus de 23 000 entreprises et commerces et constitue un pôle d'emplois attractif en Île-de-France avec 191 000 emplois. Des groupes tels que Microsoft, Cisco Systems, HP, Gemalto, Bouygues Telecom, Coca-Cola, TF1, Canal+, Eurosport, BeIN Sports, ASO, SoLocal Group, Omnicom, Young & Rubicam, Accor, Boursorama, et La Poste, General Electric et l'OCDE ont choisi le territoire. À l'horizon 2019-2020, de nouveaux groupes viendront s'y installer à l'instar de Cap Gemini, Orange et Nestlé.

L'identité du territoire est
« la Ville numérique,
créative et durable ».

Afin d'accompagner la croissance du secteur numérique (38 % des emplois du territoire sont liés à ce domaine d'activité), GPSO a créé l'agence numérique SO Digital, un programme d'accélérateur de start-up dont le Pôle de compétence numérique est spécialisé dans les problématiques de ressources humaines de ce secteur.

Avec 7 conservatoires, le Cube, la Maison de la nature et de l'arbre et deux complexes sportifs majeurs, GPSO s'attache à développer une offre pédagogique et une programmation culturelle, sportive et de loisirs riches et accessibles au plus grand nombre. ●

8 villes à l'identité forte
et complémentaire

Marnes-la-Coquette

1 867 habitants

« Le village près de Paris ». Commune la moins peuplée des Hauts-de-Seine, située entre le parc de Saint-Cloud et la forêt de Fausses-Reposes, Marnes-la-Coquette est couverte par 213 ha de parcs et forêts.

www.marnes-la-coquette.fr

Ville-d'Avray

11 813 habitants

Constitué à 80 % par la forêt et les espaces verts, l'environnement est un atout pour la Commune. Un patrimoine environnemental qui, dès le XIXe siècle, a séduit de nombreux artistes peintres, musiciens et écrivains. De nos jours, la vocation culturelle de Ville-d'Avray est toujours très vivante.

www.mairie-villedavray.fr

Chaville

20 617 habitants

Marquée par la présence forte de la forêt, Chaville séduit par la qualité de son environnement. Elle tire son dynamisme d'une vie associative riche et diversifiée. Récemment aménagé, son cœur de ville est un véritable lieu d'animation et de vie sociale.

www.ville-chaville.fr

Meudon

46 014 habitants

Meudon se distingue par ses quartiers à l'identité forte, entre les berges de Seine et la forêt. Son cadre bucolique et apaisé est apprécié des habitants, et les entreprises et start-up innovantes y trouvent un environnement de travail idéal. La ville voit chaque année naître des projets d'aménagement modernes et utiles à tous.

www.meudon.fr

Sèvres

24 090 habitants

Sèvres investit durablement pour préserver la qualité de vie de ses habitants. En 2016, elle a lancé son projet de réaménagement du cœur de ville, afin de renforcer son attractivité. Un projet de longue haleine auquel les Sévriens sont étroitement associés, qui vient compléter les projets du département, comme la Seine musicale sur l'île Seguin, pour faire de Sèvres une ville toujours plus agréable à vivre.

www.sevres.fr

Boulogne-Billancourt

120 943 habitants

Dotée d'un tissu économique très dynamique, qui attire un grand nombre d'entreprises de l'audiovisuel et des nouvelles technologies, la ville poursuit son développement avec le quartier Île Seguin-Rives de Seine, et le projet culturel à rayonnement international de l'Île Seguin.

www.boulognebillancourt.com

Vanves

28 148 habitants

Située aux portes de la capitale et très bien desservie en transports en commun, Vanves est une ville à taille humaine où il fait bon vivre grâce aux nombreux équipements sportifs et culturels, parcs et espaces verts. Des atouts qui, conjugués au dynamisme économique local, attirent des entreprises renommées (France 3, Hachette Livre, Arte, Audiens...).

www.vanves.fr

Issy-les-Moulineaux

69 231 habitants

Lieu d'implantation de nombreuses entreprises du secteur des nouvelles technologies, de la communication et de l'innovation, la ville est un acteur économique clé de GPSO. Sa proximité avec Paris et l'important maillage de transports en commun dont elle bénéficie contribuent à son attractivité.

www.issy.com



La Métropole du Grand Paris en chiffres

130

communes

7M

d'habitants

814 km²

> 7 x Paris

4,1M

d'emplois

> 1^{er} pôle d'Europe

Grand Paris Seine Ouest assure de nombreuses compétences.

Compétences obligatoires

— Au titre de ses **compétences obligatoires**, GPSO est chargé de la politique de la ville, de l'assainissement et l'eau, de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du plan local d'urbanisme intercommunal, de l'aménagement d'intérêt territorial (dont les transports urbains), de l'action sociale d'intérêt territorial, des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial.



Compétences supplémentaires

— GPSO exerce des **compétences supplémentaires** en matière de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt territorial, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie d'actions en faveur des eaux de surface souterraines et de pluie, d'espaces verts et boisés, de protection de la faune sauvage, de gestion de la Maison de la nature et de l'arbre, d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique, de ramassage scolaire, de soutien aux clubs sportifs ou sections de clubs féminins de très haut niveau, de mise en lumière des bâtiments remarquables. ●

Le Conseil de territoire

Le changement de statut de GPSO au 1^{er} janvier 2016, désormais Etablissement public territorial (EPT), a nécessité l'installation d'un nouveau Conseil des élus, désormais baptisé Conseil de territoire. Sa composition est passée de 82 élus communautaires à 73 élus territoriaux désignés à la proportionnelle, tous conseillers municipaux élus lors des scrutins des 23 et 30 mars 2014 :

- Boulogne-Billancourt : 28 élus
- Chaville : 4 élus
- Issy-les-Moulineaux : 16 élus
- Marnes-la-Coquette : 1 élu
- Meudon : 11 élus
- Sèvres : 5 élus
- Vanves : 6 élus
- Ville-d'Avray : 2 élus



Les délibérations du Conseil

En 2018, le Conseil de territoire s'est réuni 5 fois. Il a pris **228 délibérations**, notamment :

- élection d'un nouveau Vice-président de l'EPT GPSO ;
- approbation de la modification du Plan local d'urbanisme de Chaville ;
- arrêt du Règlement local de publicité intercommunal ;
- approbation de la révision générale du Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt ;
- création de la conférence intercommunale du logement
- déploiement du projet de végétalisation de l'espace public par les habitants « *Jardiner ma ville* » ;
- déploiement du compostage partagé ;
- création d'un dispositif de subvention pour l'achat d'un Vélo à assistance électrique (VAE).



Les délibérations du Bureau

En 2018, le Bureau s'est réuni **10 fois**.

- 64 délibérations
- 128 questions ont fait l'objet de résolutions du Bureau
- 166 décisions et 63 arrêtés

Le Bureau

Le Bureau de Grand Paris Seine Ouest est composé
du président et de 7 vice-présidents,
chacun maire d'une commune de l'Établissement public territorial.

PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

- Président de GPSO
- Maire de Boulogne-Billancourt
- Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

ANDRÉ SANTINI

- Vice-président de GPSO, vice-président délégué aux relations internationales, à la coopération décentralisée et aux relations avec la Métropole du Grand Paris
- Maire d'Issy-les-Moulineaux
- Ancien ministre
- 3^{ème} vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la stratégie économique

JEAN-JACQUES GUILLET

- Vice-président de GPSO délégué à l'équilibre social de l'habitat, à l'aménagement de l'espace, aux opérations d'aménagement, au règlement de publicité
- Député-maire de Chaville

DENIS LARGHERO

- Vice-président de GPSO délégué à l'administration générale, au patrimoine, aux ressources humaines, à la démocratie locale, au développement économique, numérique, à l'emploi et à la culture
- Maire de Meudon
- Vice-président du conseil départemental

GRÉGOIRE DE LA RONCIÈRE

- Vice-président de GPSO délégué aux transports et à la mobilité, aux sports, à la politique de la ville et la sécurité, et à l'action sociale
- Maire de Sèvres, Conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement

BERNARD GAUDUCHEAU

- Vice-président de GPSO délégué à la planification et suivi du Plan pluriannuel des investissements, aux espaces publics, à la voirie, aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public, et à la propreté Maire de Vanves, Conseiller régional d'Île-de-France

DENIS BADRÉ

- Vice-président de GPSO délégué aux finances, au contrôle de gestion, à l'évaluation des politiques publiques, aux systèmes d'information, à la commande publique, à l'avenir institutionnel, et au suivi des projets de territoire

Aline DE MARCILLAC

- Désignée Vice-présidente chargée de finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques, des systèmes d'information, de l'avenir institutionnel et du suivi des projets de territoire, de la commande publique, le 19 décembre 2018. A succédé à Monsieur Denis BADRE en tant que membre du Bureau.
- Éluë Maire de Ville-d'Avray le 9 octobre 2017

CHRISTIANE BARODY-WEISS

- Vice-présidente de GPSO déléguée à l'environnement, au développement durable, aux espaces verts et aux déchets
- Maire de Marnes-la-Coquette

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Le Conseil métropolitain compte 209 élus (min. un par commune), désignés à la proportionnelle à la plus forte moyenne

- 1 président, Monsieur Patrick Ollier, et 20 vice-présidents, parmi lesquels Monsieur André SANTINI, 3^{ème} vice-président délégué à la stratégie économique et Ancien Ministre
- 10 conseillers délégués, parmi lesquels Denis BADRÉ, conseiller métropolitain délégué aux questions fiscales et financières
- Les 8 maires de GPSO et 2 conseillers territoriaux siègent au sein du Conseil métropolitain

4 acteurs engagés aux côtés de GPSO

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE)

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) regroupe la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace insertion et le Service économique de Grand Paris Seine Ouest.

Guichet unique pour les dirigeants d'entreprises, les salariés, le public en recherche d'emploi et les bénéficiaires du RSA, SOEE intervient sur quatre axes :

- service aux entreprises ;
 - service emploi et formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés ;
 - mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans ;
 - espace insertion pour l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- SOEE organise des ateliers, séances de coaching... et participe à la vie économique locale à travers l'animation de réseaux d'entreprises locaux pour informer et favoriser les rencontres ainsi que l'émergence de nouveaux partenariats d'affaires.

Afin d'accompagner le secteur du numérique (38 % des emplois sur le territoire), SOEE et GPSO animent le Pôle de compétence numérique pour anticiper les besoins en ressources humaines des entreprises et favoriser la mobilité des salariés. ●



Pour en savoir plus :



Seine Ouest Habitat

L'office public de l'habitat Seine Ouest Habitat (SOH) est un établissement public destiné à favoriser le logement social des personnes ne pouvant accéder à un logement privé faute de revenus suffisants.

À ce titre, SOH assure la gestion de 7 713 logements répartis sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon. Ses principales missions consistent à :

- construire, acquérir et rénover des logements locatifs, des hébergements spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées...) et des équipements (commerces, crèches, écoles...) ;
- gérer la location et l'entretien des logements et des annexes ;
- assurer des prestations de présence et de nettoyage au sein du patrimoine géré ;
- améliorer et réhabiliter le bâti ancien ;
- acquérir et requalifier des immeubles ;



Pour en savoir plus :



Agence locale de l'énergie et du climat GPSO énergie



Née en 2008 de la volonté de Grand Paris Seine Ouest de développer une politique locale de lutte contre le réchauffement climatique, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat a pour missions de sensibiliser, informer, accompagner et former les différents publics du territoire au moyen d'animations, de conférences et de visites sur le thème de la maîtrise d'énergie.

Cette association loi 1901 constitue un véritable outil de proximité au service des particuliers et des professionnels pour toutes les questions relatives à l'énergie : maîtrise des consommations, performance énergétique des bâtiments, éco-construction, développement des énergies renouvelables.

Le conseil auprès des habitants est assuré par son Espace Conseil FAIRE, membre du réseau national FAIRE.

Depuis 2013, l'accompagnement des copropriétés par l'Agence a été renforcé avec la plateforme web CoachCopro®, qui compte 211 copropriétés inscrites, représentant près de 12 800 logements (11.065 renseignés et 1.728 estimés sur une base commune à la Métropole du Grand Paris, fixée à 24 logements/copro en moyenne) et 247 utilisateurs.

Structure de référence du territoire pour toutes les questions relatives à l'énergie, l'Agence a fait preuve de son dynamisme en redoublant ses efforts l'année de son 10^{ème} anniversaire avec notamment l'organisation de son 1^{er} Forum Rénovation Copro en novembre 2018, qui a remporté un beau succès et a pu remettre au premier plan le grand enjeu de la rénovation énergétique des copropriétés du territoire. Par ailleurs, l'Agence a poursuivi son programme d'animations variées en direction du grand public pour leur donner des clés de compréhension et inciter le passage à l'acte sur leurs projets de rénovation énergétique de l'habitat et a continué à accompagner le défi Familles à Énergie Positive sur GPSO. ●

Pour en savoir plus :



SEINE OUEST AMÉNAGEMENT

La société publique locale (SPL), Seine Ouest Aménagement, est l'outil du développement territorial au service des collectivités publiques actionnaires. A ce titre, elle réalise des opérations d'aménagement et des constructions d'intérêt public.

Plus précisément, Seine Ouest Aménagement construit des équipements publics tels que des écoles, des crèches, des complexes sportifs (réaménagements des complexes sportifs Marcel Bec à Meudon et Le Gallo à Boulogne-Billancourt) ; et aménage des quartiers sur l'ensemble du territoire (bords de Seine à Meudon et à Issy-les-Moulineaux, autour de la future gare Issy RER du Grand Paris Express et de la place Léon Blum à Issy-les-Moulineaux). ●



65%

de la production
des prévisions est
atteinte.

Wattway

Depuis le mois de mars 2017, Grand Paris Seine Ouest expérimente sur son territoire le procédé WATTWAY plus communément dénommé « route solaire », qui consiste à capter l'énergie du soleil à l'aide d'un revêtement routier composé de cellules photovoltaïques, il est actuellement installé rue du Vieux Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt au droit de la piscine municipale sur une surface de 100m².

Depuis sa mise en service, la production d'énergie de cette route a atteint plus de 6 855kW/h. Ce qui représente la quantité d'électricité nécessaire pour faire rouler un véhicule électrique sur une distance de 43 596 kilomètres. Toutes ces indications s'affichent en temps réel sur le totem, installé à proximité de la piscine, destiné à l'information des usagers.

LE BILAN DEUX ANS APRÈS

La production de 65% des prévisions est atteinte. Le trafic important des véhicules principalement, mais également le passage des piétons, compte tenu de la proximité de la piscine et du marché de Billancourt, ainsi que l'ombre des véhicules stationnés sont autant de causes qui expliquent les variations de performance.

Il est notamment constaté que le dimanche est le jour le plus productif en raison d'un trafic véhicules deux fois moins important que le reste de la semaine.

COÛT DE L'OPÉRATION : 300 000€ TTC

Parmi les 40 sites expérimentés en France, l'installation réalisée à Boulogne-Billancourt est unique compte tenu de sa situation en milieu urbain dense. A ce titre elle demeure la plus intéressante pour déterminer les limites de ce procédé. En effet, suite à cette expérimentation, WATTWAY a procédé à de nombreuses améliorations dans les nouvelles générations de cellules photovoltaïques pour augmenter leur efficacité et leur résistance.

Cette expérimentation se poursuivra jusqu'en mars 2020 afin d'améliorer les capacités du dispositif et de l'adapter au contexte urbain. En effet, outre la production d'énergie, d'autres usages pourraient être envisagés comme la signalisation routière en temps réel sur chaussée ou encore la recharge des véhicules électriques par induction. Ainsi, la route se réinvente en accueillant de nouvelles fonctions innovantes dont GPSO soutient le développement. ●

1^{ER} FORUM rénovation copro

Le 1^{er} forum de la rénovation énergétique en copropriété de GPSO s'est tenu le jeudi 15 novembre 2018 à l'Île de Monsieur (Sèvres), et a marqué le 10^{ème} anniversaire de l'Agence locale de l'énergie et du climat - GPSO Energie.



L'OBJECTIF : permettre aux copropriétaires (conseillers syndicaux, syndic bénévoles, simples copropriétaires) désireux d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans leur résidence, de rencontrer des professionnels du domaine de la rénovation énergétique. Un gain de temps précieux pour rencontrer en un seul lieu toute la chaîne de professionnels nécessaires à l'aboutissement d'un projet.

30 stands de professionnels de la rénovation énergétique en copropriété étaient présents autour de 3 pôles « *Se faire accompagner* », « *Réaliser ses travaux* » et « *Financer son projet* ».

Au total, 74 participants ont assisté aux conférences et ateliers, dont des copropriétaires représentant un total de 1 344 logements. ●

AU PROGRAMME :

3 CONFÉRENCES THÉMATIQUES :

- « *Le parcours d'un projet de rénovation énergétique : vision méthodologique et stratégique* »
- « *Mobiliser les copropriétaires autour d'un projet de rénovation énergétique* »
- Un atelier « *retours d'expériences* » pour rencontrer des copropriétaires engagés dans les travaux ou en phase de réflexion.

La logistique urbaine

Dans une démarche présidée par Grégoire de LA RONCIERE, Vice-président à la Mobilité et par Christiane BARODY-WEISS, Vice-présidente au Développement Durable, Grand Paris Seine Ouest a engagé une réflexion sur la logistique urbaine afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion raisonnée, numérique et durable des livraisons en ville. Faire évoluer la question de la logistique urbaine pour l'adapter à la ville d'aujourd'hui et de demain est devenue une priorité pour GPSO, qui s'est fixé les objectifs suivants :

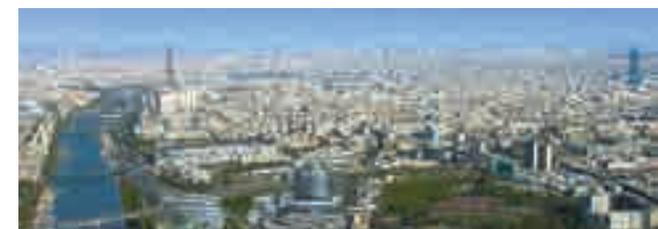
- réduire la circulation des camions afin de diminuer les impacts environnementaux dus au transport des marchandises ;
- procéder à une meilleure utilisation de la Seine ;
- fluidifier la circulation pour le bien-être de tous ;
- favoriser l'usage de véhicules électriques ;
- valoriser la création d'espaces logistiques urbains.

Ainsi, en concertation avec l'ensemble des communes, GPSO a débuté un ambitieux programme pour faire évoluer la logistique du territoire. Entre nuisances et dynamisme économique, l'objectif majeur est d'optimiser l'activité logistique sans nuire aux autres activités de la ville.

Suite au diagnostic mené en 2017, les premières actions sont progressivement mises en œuvre sur le territoire :

- une concertation avec le monde professionnel afin d'établir une vision partagée de la logistique, ainsi qu'une définition commune des actions à mettre en œuvre (une première réunion de concertation s'est tenue le 18 octobre 2018) ;
- l'évolution de la réglementation pour une logistique plus efficace et mieux insérée ;
- la réflexion sur l'évolution des aires de livraison, afin qu'elles jouent mieux leur rôle d'accueil des véhicules de transport de marchandises ;
- la création d'une plateforme logistique ;
- le soutien à l'innovation, en cohérence avec la stratégie du territoire.

En 2018, Grand Paris Seine Ouest s'est également investi dans le Pacte pour la logistique métropolitaine, et s'est porté volontaire pour devenir territoire d'expérimentation. ●



Tous sentinelles de l'espace public avec l'application SO net

Lancée en 2016, l'application mobile de Grand Paris Seine Ouest SO net permet aux habitants de signaler toute anomalie sur l'espace public depuis leur smartphone : nid de poule, dépôts sauvages...

Durant l'année 2018 plus de 9000 riverains ont rejoint la communauté SO net et plus de 5800 signalements ont été transmis directement aux services techniques de GPSO en vue d'une intervention. Ils ont ainsi pu être traités plus efficacement, contribuant à la préservation du cadre de vie des usagers et plus largement, de l'environnement.



Pour faciliter les démarches d'inscription, un tutoriel vidéo est disponible sur le site seineouest.fr



COACH COPRO LA PLATEFORME EN PLEIN ESSOR

Plus de 75% des bâtiments de 2050 existent déjà et sont les plus consommateurs d'énergie. La réussite de la transition passe donc par la rénovation des bâtiments existants et en particulier des copropriétés qui représentent 75% des logements de GPSO (dont la grande majorité a été construite avant les premières réglementations thermiques).

Mise à disposition des habitants depuis 2013, la plateforme CoachCopro® - outil de référence pour appuyer l'accompagnement des copropriétés du territoire - poursuit son déploiement en 2018 et compte désormais 211 copropriétés inscrites, représentant près de 12 800 logements et 247 utilisateurs. Cet outil performant permet à l'Agence locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de multiplier sa capacité d'accompagnement des copropriétés, en proposant un centre de ressources particulièrement riche et détaillé, un cadrage méthodologique selon un parcours et une démarche projet détaillés, un espace privé dédié permettant l'échange au sein de chaque copropriété.

Ce cadrage, assuré par l'ALEC en tant que tiers de confiance, est indispensable aux copropriétés pour les conduire jusqu'au vote de leurs travaux de rénovation énergétique, quel que soit l'état d'avancement de leur démarche.

De nouvelles copropriétés entrent régulièrement en phase opérationnelle de leur projet de rénovation énergétique, après avoir bénéficié de l'accompagnement de l'ALEC.

Depuis 2014, l'ALEC un « Club Copro », dispositif d'échanges et de conseils personnalisés destiné à des copropriétés pilotes, afin de les conduire vers une méthodologie efficace pour favoriser le vote des travaux de rénovation énergétique envisagés.

En 2018, le Club Copro a été élargi à 16 copropriétés pilotes.



Opendata : toujours plus de données partagées



Territoire numérique par essence, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et ses 8 villes membres ont ouvert leur espace de données publiques (Opendata) sur la plateforme de l'Etat dès 2015. Engagé dans une politique innovante, l'intercommunalité passe la vitesse supérieure en proposant un portail spécifique permettant d'encourager la création et le développement de nouveaux services, générer de nouvelles opportunités économiques pour les entreprises, et de rendre l'action publique plus compréhensible.

Grand Paris Seine Ouest compte parmi les 53 collectivités engagées à l'échelle nationale dans la démarche d'animation de l'OpenData. Avec le soutien de l'association Opendata France, le territoire accompagne ainsi les 8 communes dans la diffusion de leurs données publiques.

GPSO et les 8 villes de son territoire proposent 96 jeux de données en open data.

Pour en savoir plus :



Cartographie des travaux

GPSO réalise sur son territoire de nombreuses opérations de travaux, dont certaines peuvent impacter la circulation des riverains. Afin de les tenir informés des conséquences de circulation, GPSO met à disposition du grand public sur son site internet, une carte interactive.

Les travaux sont identifiés par des pictogrammes appliqués sur la voie concernée, dont la couleur varie en fonction de l'impact sur la circulation, donnée essentielle pour l'utilisateur.

En cliquant sur le pictogramme, une fiche descriptive synthétique des travaux réalisés apparaît :

- localisation exacte (voie entière ou portion, carrefour,...) ;
- dates de début et fin ou durée prévisionnelle ;
- typologie des travaux.



Vert : pas d'impact
(cas des travaux dans les parcs et jardins, ou de certaines opérations de rénovation de l'éclairage public)



Orange : difficultés de circulation
(alternance, voie réduite, etc.)



Rouge : voie coupée à la circulation

Pour en savoir plus :



Opéria

Le traitement et le suivi des demandes d'intervention sur l'espace public comptent parmi les missions principales des agents de la Direction Générale des Services Techniques (DGST) présents quotidiennement aux côtés des usagers, sur le territoire. L'exigence de maintien de la qualité du service public rendu nécessite de mettre à disposition des équipes des outils performants et répondant aux besoins actuels. Le logiciel OPERIA, déployé en novembre 2017, est à même de répondre à ces attentes. Il dispose d'une interface mobile permettant une gestion améliorée des interventions par les agents sur le terrain.

Cet outil permet de prendre en compte les demandes des habitants majoritairement sur des compétences de proximité (voirie, éclairage public, déchets, dépôts sauvages) mais également sur des problématiques liées à la culture ou au sport par exemple.



Aménagement Durable

Mobilité / **24**

Développement économique
et numérique / **30**

Environnement / **35**

Aménagement / **42**

Habitat / **44**

Les lignes de bus 126 et 72 passent à l'électrique

Après la ligne 341 (Charles de Gaulle-Etoile/Porte de Clignancourt), la ligne 126 qui relie le Parc de Saint-Cloud (à Saint-Cloud) à la Porte d'Orléans (à Paris) en desservant Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves, et la ligne 72 qui dessert Boulogne-Billancourt, se modernisent.

Elles seront prochainement équipées respectivement de 10 et 5 bus, dotés d'un système de recharge partielle en terminus de ligne par pantographe inversé (dispositif articulé qui descend depuis un mat, pour alimenter le bus au niveau de son toit).

Cette nouvelle technologie offre une autonomie plus importante aux véhicules et s'ajoute à un panel d'autres technologies, testées à grande échelle sur l'ensemble du réseau national, afin de sélectionner les véhicules les plus adaptés, les plus économiques et écologiques, en fonction de chaque ligne. A terme, la mise en service de ces dispositifs de mobilité écologiques va permettre de maîtriser l'ensemble des technologies « propres » (charge lente en centre bus, charge partielle au terminus par prise ou pantographe). ●



LE RÉSEAU DE BUS DE GPSO RÉALISE PROGRESSIVEMENT SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité des transports sur le territoire, depuis 2015, le réseau de bus de GPSO réalise progressivement sa transition énergétique en adoptant le tout électrique, conformément aux obligations issues de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et les engagements d'Ile-de-France Mobilités en termes de renouvellement de matériel.

La Navette de Vanves et le TUVIM à Issy-les-Moulineaux ont respectivement été équipées en 2015 puis 2017, de bus électriques.

Elles comptent désormais parmi les premières lignes de bus d'Ile-de-France 100 % électriques.



ZenBus 3 ans de trajets facilités

Depuis l'automne 2015, ZenBus est disponible sur l'ensemble du réseau de navettes urbaines de GPSO : TUVIM, TIM, SUBB, Chavilbus, 469, Navette de Vanves et Navette du Monastère. L'application gratuite ou le site Internet permettent aux usagers d'optimiser leur trajet en suivant la position de leur bus en temps réel, via un système de géolocalisation des véhicules. Depuis lors, le service rencontre un franc succès : entre 10 000 et 15 000 connexions par mois. ●

Pour en savoir plus :



Autolib'

Fin du service d'autopartage sur le territoire francilien

Le 11 juillet 2018, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a voté la résiliation du contrat Autolib' qui le liait au groupe Bolloré, présent sur plus de 100 communes en Ile-de-France. L'arrêt définitif est intervenu le 31 juillet.

Cette décision a fait suite à l'annonce, par le groupe Bolloré, de 293 millions d'euros de pertes cumulées dont l'entreprise s'est engagée à n'assumer que 60 M€. En effet, conformément au contrat signé avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib', dont la quasi-totalité des collectivités membres - les 8 communes de Grand Paris Seine Ouest compris - n'ont jamais eu connaissance, le groupe Bolloré a demandé aux collectivités d'Ile-de-France de prendre en charge les 233 M€ restant, lissés sur 5 ans... ! Le déficit financier du service Autolib' s'explique notamment par l'essor de nouvelles mobilités : la location de véhicules privés, l'usage des vélos électriques en plein développement, ainsi que les scooters électriques en libre-service...



Le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole (SMAVM), dont Grand Paris Seine Ouest est membre depuis sa création, a acté le 21 juin 2018 la résiliation de la délégation de service public Autolib'.

Le SMAVM et son délégataire la Société Autolib' (filiale du Groupe Bolloré), ont acté la fin du service d'autopartage au 31 juillet, suivi d'un retrait progressif des véhicules et d'une mise à l'arrêt des stations jusqu'au 31 août 2018.

Depuis le 31 août 2018, l'ensemble des stations a été restitué au SMAVM par la Société Autolib'. A l'automne, les mobiliers Autolib' seront restitués à GPSO par le SMAVM, selon des modalités qui restent à préciser. Une fois ces équipements restitués à l'Etablissement public territorial, leur maintenance, leur entretien et leur nettoyage relèveront de sa responsabilité. ●

LE DEVENIR DE L'AUTOPARTAGE

Des alternatives à Autolib' devraient voir progressivement le jour. Dans l'attente du résultat des réflexions menées par Grand Paris Seine Ouest et des suites engagées entre le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole et le groupe Bolloré, seuls les véhicules électriques sont autorisés à stationner gratuitement sur les places anciennement occupées par Autolib'. ●



Les nouveautés du service Vélib'

Les Boulonnais, Isséens et Vanvéens utilisent Vélib' depuis l'ouverture du service en 2009, au moyen de 39 stations jusqu'à fin 2017. En 2018, Grand Paris Seine Ouest, en concertation avec les villes du territoire, renouvelle son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' Métropole qui se traduira, dès le printemps 2019, par un total de 63 stations sur GPSO et trois nouvelles villes desservies : Chaville, Meudon et Sèvres.

Avec une flotte entièrement renouvelée et composée à 30 % de vélos à assistance électrique, les nouveaux Vélib' sont plus légers, plus sécurisés et connectés.

Malgré les annonces du Syndicat Vélib' Métropole, à l'automne 2017, concernant le déploiement du nouveau service Vélib' au 1^{er} janvier 2018, Smovengo, le titulaire du marché, n'a pas été en mesure de tenir ses engagements, notamment sur le territoire de GPSO, puisqu'aucune station n'était en service mi-janvier sur le territoire.

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ayant constaté que les 700 stations prévues pour le 1^{er} janvier n'étaient pas en service, les élus ont décidé d'appliquer 1 million d'euros de pénalités à Smovengo pour le mois de janvier ainsi que pour le mois de février, montant maximum figurant dans le marché passé avec le nouvel opérateur Vélib'. Ces pénalités viennent en compensation des différentes mesures en faveur des abonnés :

- le remboursement intégral pour les mois de janvier à août,
- 3 heures supplémentaires gratuites offertes, utilisables jusqu'au 31 décembre 2018, permettant de tester le Vélib' électrique,
- une réduction de 50 % pour les renouvellements et les nouveaux abonnements entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018,
- le déplafonnement des bonus temps, auparavant fixés à 5h.



33 stations

sont ouvertes sur le territoire, sur les 63 stations initialement prévues (données chiffrées au 31/12/18)

14 stations

à Boulogne-Billancourt (sur les 29 prévues)

11 stations

à Issy-les-Moulineaux (sur les 17 prévues)

1 station

à Meudon (sur 1 prévue)

7 stations

à Vanves (sur les 7 prévues)



Vers un plan de mobilité pour les entreprises

Dans le cadre du dispositif Pro'Mobilité et en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Grand Paris Seine Ouest développe, dans la lignée de son Agenda 21, la prise en compte des déplacements professionnels sur son territoire.

La mission de conseil en mobilité dédiée aux entreprises permet de développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement : conseils aux entreprises dans leur démarche de Plan de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange.

Le travail d'accompagnement des entreprises s'est poursuivi en 2018, parallèlement à leur mise en conformité avec les nouvelles obligations issues de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Plusieurs réunions d'informations sur les plans de mobilité et sur le covoiturage ont été notamment organisées par GPSO en partenariat avec Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE).



10^{ème} édition de la Semaine Européenne de la Mobilité :

GPSO un territoire toujours plus accessible

Les samedis 15 et 22 septembre 2018, dans le cadre de la semaine nationale de la mobilité, ont eu lieu les journées de la mobilité à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, afin d'informer et sensibiliser les visiteurs sur les transports alternatifs à la voiture individuelle classique. Pour l'occasion, des stands d'information d'acteurs privés et publics, dont Grand Paris Seine Ouest et la Maison de la Nature et de l'arbre, étaient présents pour renseigner les visiteurs.

Le public a pu découvrir et tester une variété de véhicules électriques à travers une exposition, et a eu l'opportunité de se familiariser avec de nouvelles applications qui facilitent les déplacements au quotidien. Outre les espaces d'exposition et de dialogue, ces journées ont également été rythmées par des tables-rondes composées d'experts et d'utilisateurs, qui ont abordé le thème de la mobilité électrique sous différents angles.

Les travaux du **Grand Paris Express** sur le territoire de GPSO



Le territoire de GPSO accueillera 3 nouvelles gares de la future ligne 15 sud, dont l'ouverture est prévue en 2025. En étroite collaboration avec la Société du Grand Paris (SGP), GPSO veille au bon déroulement de ces chantiers et à limiter leurs nuisances au maximum (circulation, bruit...).



La Gare du Pont de Sèvres

La première étape des travaux consiste à conforter les berges, à dévier les réseaux ainsi qu'à construire le couloir de correspondance avec la ligne 9. Puis, les réseaux souterrains seront déviés pour libérer l'espace nécessaire au passage du tunnelier et à la construction de la gare.

Cela a entraîné, depuis le 5 janvier 2018, une coupure partielle de la route départementale 1 (RD1) au niveau du quai Georges Gorse, fermée à la circulation entre le pont de Sèvres et le pont Renault. Cette interruption court jusqu'à fin 2020.

Tout a été fait, en liaison avec la SGP et le Département, pour atténuer au maximum les perturbations. Dans les quartiers environnants, l'accès aux résidences et aux entreprises constitue la priorité et des aménagements particuliers sont prévus pour maintenir l'accès piétons et routiers.



Gare d'Issy RER

La sécurisation des fondations du viaduc d'Issy-les-Moulineaux sur la place Léon Blum et le boulevard Garibaldi, s'est achevée fin 2018. Les travaux de renforcement du sol en prévision du passage du tunnelier de la ligne 15 Sud, et la construction

de la boîte gare ont nécessité la fermeture temporaire de la rue Aristide Briand. La réouverture totale est prévue en fin d'année 2019, et interviendra à l'issue des travaux d'injections.



Gare Fort d'Issy - Vanves - Clamart

Après le ripage de la dalle sous les voies SNCF en 2017, le terrassement de la boîte gare se poursuit en 2018. En parallèle, SNCF Réseau réalise les travaux de l'interconnexion entre les lignes N et 15, qui ont nécessité différentes interruptions du trafic des trains en soirée ou en week-end.



OUVRAGES ANNEXES

En plus des gares, la construction d'un nouveau tunnel nécessite de réaliser des ouvrages régulièrement espacés qui permettront d'assurer les missions d'entretien, de ventilation et d'évacuation du tunnel, pour la sécurité des voyageurs. Au nombre de 4 sur le territoire et malgré des impacts moindres que les travaux des gares, ils sont également suivis par GPSO.

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN 2018 SUR LE TERRITOIRE DE GPSO

- GPSO est le deuxième secteur immobilier le plus attractif d'Ile-de-France, après le quartier central des affaires parisien et le quartier de la Défense.
- GPSO représente 19 % du parc tertiaire des Hauts-de-Seine.
- 6 % du parc de la métropole du Grand Paris avec 2.8 millions de m².
- 351 transactions pour un volume loué de 230 000 m².
- 75 000 m² de bureaux neufs, restructurés ou pré-commercialisés écoulés.

EMPLOI EN 2018

191 000

Emplois

7,85 %

Taux de chômage
(décembre 2018)
(identique à 2017)

4 660

Demandeurs d'emploi
accompagnés

14 343

Entretiens
individuels

1 818

Retours
à l'emploi

L'INSERTION EN 2018

160 773 heures

d'insertion liées aux clauses sociales
dans les marchés publics.

Zoom sur : la plateforme Ressources humaines

Soutenue initialement par la Région Ile de France, puis par La Direccte 92 depuis un an, Seine Ouest Entreprise et Emploi propose depuis 2013, une plateforme de services dédiée aux TPE et aux associations de moins de 50 salariés installées sur le territoire de GPSO.

Accessible gratuitement, ce dispositif propose une offre de services générale en gestion et en développement des ressources humaines, ainsi qu'un accompagnement sur mesure (accueil et conseils individualisés, accompagnement dans la mise en œuvre d'actions RH, une orientation vers des partenaires).



Chiffres clés en 2018

- 131 TPE et associations accompagnées ;
- 303 accompagnements collectifs et individuels réalisés ;
- 181 actions menées, réparties selon les domaines d'intervention suivants : le recrutement, l'entretien de découverte et le diagnostic de formation du salarié, la gestion administrative du personnel, le droit du travail, le cadre légal, les aides à l'embauche ;
- 8 ateliers thématiques ont été organisés sur l'année 2018.

La « marque employeur » mise à l'honneur

Afin d'aider les entreprises à se faire connaître, attirer de nouveaux talents et recruter des profils occupant des métiers en tension, le site du Pôle de Compétence Numérique du territoire, enrichie son offre de service autour de la « marque employeur ».

En 2018, trois vidéos « marque employeur » ont permis de valoriser la politique de ressources humaines des entreprises : Marquetis, Tagpay, Sayse.

La rubrique « l'employeur à la une » sur la page d'accueil du site du internet permet de valoriser les entreprises du territoire, grâce à l'interview du dirigeant ou responsable des ressources humaines.

En 2018 : Johnson&Johnson, Azéo ou encore Esri ont pu ainsi s'exprimer sur la vision de leur secteur d'activité et de leurs atouts pour attirer de nouveaux collaborateurs. Cette communication est également relayée sur les réseaux sociaux de GPSO et ceux de l'entreprise.

Les forums Emplois

Seine Ouest Entreprise et Emploi a organisé deux forums emploi sur le territoire en 2018.



Forum Emploi de Boulogne-Billancourt

La deuxième édition du forum Emploi de Boulogne-Billancourt parrainée par la société Talentsoft, leader européen des applications cloud de gestion des talents et de formation s'est tenue le 15 février 2018. Avec 1 700 visiteurs, elle enregistre une hausse de fréquentation de 70 % par rapport à la première édition.

240 auditeurs ont assisté à quatre conférences thématiques proposées :

- **Grand Paris Express, les métiers et formations pour construire le futur grand métro francilien.**
Intervenant : Philippe Hémon, Centre de formation Gustave Eiffel.
- **Les nouveaux métiers du numérique.**
Intervenants : Ségolène Finet, Chief Marketing Officer chez Talentsoft. Hélène Gestin, Directrice de la Cube School. Arnaud Vétillard, PDG et co-fondateur de ZenyWay. Hugo Krauze, PDG d'Actradis.
- **L'approche par compétences.**
Intervenant : Pôle Emploi.
- **Quelle stratégie pour trouver vite un emploi ?**
Table ronde animée par l'association AODE.

Comme chaque année étaient associés à l'organisation du forum, la Ville de Boulogne-Billancourt, les agences Pôle Emploi de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, mais également 6 associations emploi locales partenaires : ACTE78, AODE, CEAS 92, Grain de Sel et Visemploi. ●

Carton plein pour la première édition du forum Garde d'enfants

Organisé par l'agence Pôle Emploi de Boulogne-Billancourt en partenariat avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, la première édition de forum dédié à la garde d'enfants s'est tenu le 19 septembre 2018, à l'espace Bernard PALISSY. Cette journée fut un temps de rencontre entre les familles boulonnaises à la recherche de solutions de garde pour leurs enfants et des assistantes maternelles agréées, ainsi que des auxiliaires parentales. L'événement a permis à 58 familles et 80 candidates de se rencontrer. ●



Les « jobs datings » sur le territoire de GPSO

Le Pôle de Compétence Numérique organise des Jobdating destinés aux entreprises qui recrutent dans les métiers du numérique, dans le but de répondre aux problématiques communes, liées aux évolutions rapides des emplois et des compétences dans le domaine des nouvelles technologies.

Ce mode de recrutement permet d'apporter une réponse opérationnelle aux demandes des entreprises implantées sur le territoire sur des métiers en tension et recherchés tels que : architecte réseau, ingénieur, développeur, web marketing, Ingénieur étude et développement nouvelles technologies.

Les entreprises adhérentes recherchent en permanence des profils Bac+2 à Bac+5, Ingénieurs, école de Commerce, universitaires ou autodidactes, des jeunes diplômés ou expérimentés sur des postes en CDI ou en alternance. ●



Le principe du « Jobdating »

- Pitch des entreprises sur leur projet
- Rendez-vous de 15 à 20 minutes avec des candidats en mode forum ou sur RDV
- Sur 1 journée ou demi-journée
- 5 à 10 entreprises participantes en moyenne

BOOSTER SO DIGITAL : LES ACTEURS DE L'INNOVATION EN RÉSEAU

Le Booster SO digital, programme d'accélérateur de croissance pour les jeunes entreprises innovantes de l'Ouest parisien est le fruit d'un partenariat original entre les collectivités, les entreprises et les écoles du territoire, mobilisées pour les aider à se développer plus rapidement. Les candidats sont sélectionnés sur appel à projets, deux fois par an. Les 5 lauréats sont accompagnés par les entreprises ou membres de cette initiative durant 5 mois.

Ce programme s'adresse en priorité aux jeunes entreprises de moins de cinq ans d'existence, ayant déjà commercialisé leurs services ou produits, et identifié les obstacles à surmonter pour booster leur activité.

En 2018, le Booster a accompagné cinq nouvelles startups.



- Cinquième promotion : **MOBILIWORLD, DJANGO et USERLYNKS**
- Sixième promotion : **MUSA DECIMA, SAAS OF PRINT**

GPSO sur Facebook, Twitter et Instagram



Depuis janvier 2016, les habitants peuvent suivre et partager l'actualité de Grand Paris Seine Ouest sur Facebook et Twitter. Un canal d'information complémentaire aux articles dans les journaux municipaux et à la newsletter de GPSO, particulièrement utile en cas d'événement ou d'information de dernière minute (alerte météo, pic de pollution...) et un canal d'échange supplémentaire et direct avec les usagers.

Fin 2018, GPSO comptait 3033 abonnés et plus de 2700 followers.

Depuis le mois d'avril, GPSO a rejoint la communauté Instagram. Plus de 1000 abonnés suivent et partagent leurs plus beaux clichés du territoire. ●

Emploi

Les chantiers du territoire au service de l'insertion

La clause d'insertion est l'obligation faite à une entreprise attributaire d'un marché public d'intégrer dans ses effectifs des personnes rencontrant des difficultés à s'insérer dans le monde professionnel. Elle concerne principalement les secteurs du bâtiment, des travaux publics, du nettoyage, de l'environnement et des espaces verts.

L'objectif : promouvoir l'insertion professionnelle en confiant la réalisation d'une partie des travaux ou services à des personnes éloignées de l'emploi, avec un engagement de l'entreprise sur un nombre minimum d'heures de travail réservé à l'insertion, et un recrutement de personnel en situation d'insertion. ●



Chiffres clés en 2018

160 773 heures

d'insertion ont été réalisées par Seine Ouest Entreprise et Emploi sur le territoire de GPSO

(ANRU compris, soit une augmentation de 3,5% par rapport à 2017). Cela représente 100 salariés en équivalent temps plein.

319

Salariés en insertion ont bénéficié de ce dispositif

415

contrats ont été signés en 2018

CE NOMBRE CONSÉQUENT EST LA RÉSULTANTE DE PLUSIEURS FACTEURS :

- le développement d'un partenariat avec l'ensemble des donneurs d'ordre, dont GPSO et la SGP, et des acteurs de l'IAE (55 réunions de travail au cours de l'année) ;
- l'accompagnement de Seine Ouest Entreprises et Emplois auprès de la SPL Val de de Seine sur trois opérations majeures (Zone de chalandise Passage du Vieux Pont de Sèvres sur le quartier du Pont de Sèvres, la Place Haute sur le quartier du Pont de Sèvres, ainsi que sur la réhabilitation du Pont Seibert sur l'île Seguin) ;
- l'accompagnement de GPSO dans le cadre du marché de collecte avec Suez et du lancement du marché de nettoyage de voirie avec Sepur ;
- l'accompagnement de la SNCF sur deux marchés (Marché subséquent à Sèvres ainsi que le marché du tunnel de Meudon sur le site de Chaville) ;
- le développement du sourcing des candidats et un accompagnement de terrain sur les chantiers (49 visites) ;
- la mise en œuvre de la convention entre GPSO et la SGP dans le cadre des chantiers de construction des gares de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express.

Plan Climat Air Énergie Territorial de Grand Paris Seine Ouest

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 18 août 2015, renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, dont le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Il doit être compatible avec les orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie d'Ile de France (SRCAE) et avec le Plan Climat Métropolitain (PCAEM).

Les élus de GPSO, conscients de l'urgence d'agir pour lutter contre le dérèglement climatique, d'accélérer la transition énergétique et d'améliorer la qualité de l'air pour maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire, votaient en juin 2017, à l'unanimité, une délibération présentée par Madame Christiane Barody-Weiss, Vice-présidente en charge du développement durable, approuvant ainsi le lancement de l'élaboration du PCAET de GPSO.

Dès sa création, le territoire s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de développement durable ambitieuse en élaborant dès 2011, un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) qui constituait le premier axe de l'Agenda 21

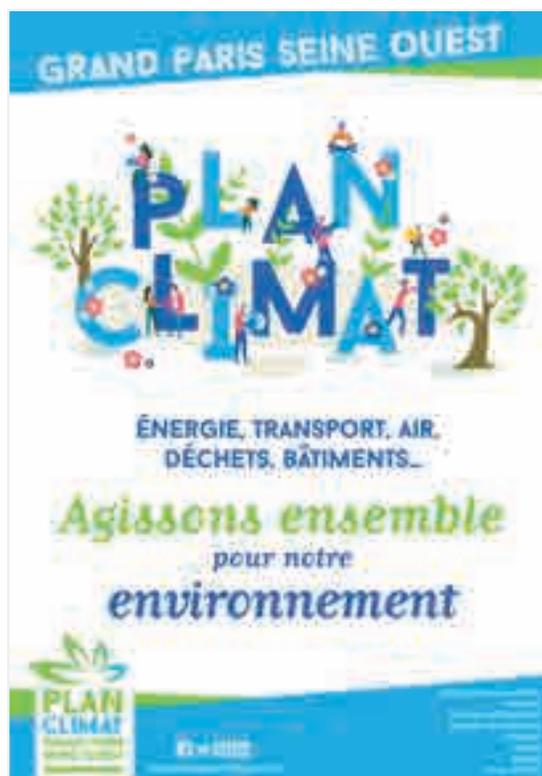
du territoire. Cette démarche principalement axée sur la lutte contre les changements climatiques, concrétise la volonté portée par Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Président de GPSO, de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'accroissement des inégalités, de la mobilité durable, de l'accès à l'énergie.

L'engagement de GPSO dans la démarche Agenda 21 a permis de traduire cette ambition via un programme d'actions : la mise en place de subventions à destination des particuliers pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, le développement des modes de transports décarbonnés et partagés comme Vélib', l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et de la voirie, ou encore l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.

Désormais, le territoire de Grand Paris Seine Ouest est entré dans une nouvelle phase toujours plus ambitieuse avec l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025. ●

Plan Climat 2019-2025 « Agissons ensemble pour notre environnement »

Afin d'élaborer le Plan Climat territorial pour la période 2019-2025, un important dispositif de concertation citoyenne a été mis en place par Grand Paris Seine Ouest. Une exposition itinérante a été présentée sur les marchés du territoire, permettant ainsi aux citoyens et aux élus d'échanger sur les problématiques environnementales.



La consultation s'est poursuivie en ligne sur l'application Vooter. De novembre 2018 à mars 2019, GPSO a permis aux habitants et aux personnes travaillant sur l'intercommunalité, de s'exprimer sur leurs usages, leurs besoins et les perspectives d'actions qu'ils souhaitent soutenir. Les citoyens ont répondu à des questionnaires sur les thèmes des consommations d'énergie, des transports, du développement durable ... Des conseils ainsi que des bonnes pratiques ont également été diffusés sur le site internet ainsi que les réseaux sociaux de GPSO, tout au long de cette concertation.

Trois réunions publiques d'envergure ont nourri les discussions et attiré près de 800 participants. Le Sel à Sèvres (5 décembre), l'Espace Landowski à Boulogne-Billancourt (6 décembre), et la salle la Palestre à Vanves (7 décembre) ont donné lieu à de riches échanges sur l'énergie, les transports, la gestion des déchets, la rénovation énergétique des bâtiments... Autant de sujets au menu des débats pour co-construire le Plan Climat de Grand Paris Seine Ouest.

Le projet définitif sera validé en Conseil territorial en septembre 2019, puis soumis à l'approbation de la Métropole du Grand Paris et de l'Autorité environnementale de l'État à partir d'octobre 2019.

Le plan pour le climat et l'ensemble des actions menées par Grand Paris Seine Ouest seront consultés par le public et entérinés en Conseil territorial entre avril et juin 2020.

GPSO œuvre d'ores et déjà pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le territoire maintient ainsi un taux 1,7 fois moins élevé qu'au niveau de la métropole du Grand Paris. ●

Les subventions Déclik Energie en 2018

Pour accompagner les habitants du territoire désireux d'améliorer leur consommation d'énergie, GPSO a mis en place des subventions énergie pour l'isolation de toiture, et l'installation d'équipements à énergies renouvelables.

En 2018, 7 subventions ont été accordées par GPSO à des particuliers pour un montant total de 8500 €. Depuis le lancement de ce dispositif en 2010, 213 093 € ont été attribués par GPSO, ce qui représente 175 demandes de subventions traitées. ●

Grand Paris Seine Ouest, c'est 0 % pesticide

La loi de transition énergétique interdit l'utilisation des pesticides pour désherber les trottoirs et voiries depuis le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, GPSO n'a pas attendu l'évolution de la réglementation pour mettre en oeuvre l'abandon des produits phytosanitaires, dès 2008 dans les espaces verts et progressivement, puis totalement en 2016, pour la gestion de l'espace public (voirie et trottoirs) sur l'ensemble du territoire. ●



L'abandon des pesticides est opérationnel sur tout le territoire

En anticipant la réglementation, Grand Paris Seine Ouest a donné l'exemple d'une gestion plus écologique, mais toujours efficace. Depuis 2008, l'abandon des produits phytosanitaires est effectif dans les espaces verts gérés par GPSO et dans les rues de Boulogne-Billancourt. Depuis 2015, la gestion de l'espace public sans recours aux pesticides est étendue à l'ensemble du territoire. Les plantes les plus envahissantes sont éliminées à la main par les cantonniers lors de leur passage ; et une prestation manuelle de renfort est prévue lors des périodes de pousse.

À travers cette démarche, il s'agit d'offrir aux riverains un espace public plus naturel, respectueux de l'environnement et de la santé. Une place plus importante est laissée à la biodiversité dans les rues et aux pieds des arbres du territoire. Cela signifie que les habitants doivent modifier leurs attentes vis-à-vis de la notion de propreté en ville. Il s'agit de réapprendre à apprécier la ville, avec un regard plus « nature ». Une « mauvaise herbe » n'est ni sale ni « mauvaise » ; elle est utile aux insectes pollinisateurs, par exemple, et participe à la biodiversité sur le territoire.

Pour accompagner les habitants et encourager une pratique écologique du jardinage individuel, GPSO met en ligne un « Guide du jardin écologique » sur le site www.seinouest.fr ; également consultable à la Maison de la nature et de l'arbre.

L'utilisation par les particuliers dans les jardins sera, quant à elle, interdite au 1^{er} janvier 2019, après une période de retrait progressif de la vente sur deux ans. Ensuite, seuls les produits biologiques ou à faible impact environnemental seront tolérés. ●





« Jardiner ma ville » plus de nature en ville

Depuis 2016, GPSO a mis en place le projet « Jardiner ma Ville » qui permet aux habitants de jardiner des espaces publics. Ce projet a permis de répondre aux attentes des groupes Incroyables Comestibles constitués sur le territoire, suite à la mobilisation engendrée par la COP 21 en 2015.

Ce dispositif permet également d'amorcer le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire, notamment dans les secteurs urbains denses.

GPSO soutient ainsi les projets de plantations de parcelles, grandes ou petites, avec des végétaux décoratifs ou comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs. Chaque citoyen contribue de manière volontaire à l'embellissement de sa ville, en lien avec les équipes de GPSO. ●



La Maison de la nature et de l'arbre

En plein coeur de Meudon, la Maison de la nature et de l'arbre est dédiée depuis 1997 à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Elle participe à la valorisation du patrimoine arboré urbain ainsi qu'à sa gestion, et contribue de manière opérationnelle à la politique environnementale de Grand Paris Seine Ouest. Pour répondre à ces objectifs, la Maison de la nature et de l'arbre a adapté son offre pour les scolaires/périscolaires ainsi que celle à destination du grand public en proposant davantage d'expositions et une ouverture au public optimisée.

Cette structure, fer de lance de l'éducation à l'environnement, accompagne également GPSO dans sa démarche « Jardiner ma ville » qui offre aux habitants la possibilité de jardiner et d'entretenir un espace sur le domaine public. Cette initiative citoyenne

et volontaire participe à l'amélioration du cadre de vie et à plus de nature en ville.

Tout au long de l'année, la Maison de la nature et de l'arbre poursuit le déploiement du compostage individuel et collectif sur le territoire en vue de réduire les déchets ménagers, diminuant ainsi l'impact de leur élimination sur l'environnement.

Le maître composteur de GPSO sensibilise, conseille et oriente toute personne s'inscrivant dans une telle démarche.

En 2018, 12 500 personnes ont participé à l'ensemble des activités proposées par la MDNA. ●



En 2018, 17 projets ont vu le jour

Boulogne-Billancourt

- Square de Dominicaines : Potager en terre
- Allée des Blanchisseuses : Potager en jardinières
- Allée Emile Pouget : Potager en jardinières
- Square Parchamp : Espace vert (Association Incroyables Comestibles)

Issy-les-Moulineaux

- Chemin Bertelotte : Espace vert (Association Les Jardins d'Issy)
- Square Blériot : Bac (Association Issy en herbe)
- Rue du Viaduc : Pied d'arbre (Particulier)
- Angle rues Gambetta - Hugo : Espace vert (Particulier)
- 5 rue Émile Zola : Pied d'arbre (Particulier)
- 5 rue Ernest Renan : Jardinière (Entreprise Châteauform' La Manufacture)

Chaville

- 1 rue du gros chêne : Espace vert (Association A.L.F.R.E.D)

Vanves

- Square des Anciens combattants : Espace vert (Particulier)
- Place des Provinces : Jardinière (Association SAVS APJH)
- Square des droits de l'enfant : Bac (Association SAVS APJH)
- 32 rue Marcel Yol : Jardinières, petit espace vert et pied d'arbre (Particulier)

Ville-d'Avray

- Sente des Bergeronnettes : Pied de mur
- 12-14 rue de Marnes : Espace vert



RETOUR SUR LES EXPOSITIONS 2018

JARDIN ÉCOLOGIQUE

Du 10 janvier au 21 février 2018

Invitait à imaginer un espace de nature dans le respect des générations futures.

THERMICITY, PARCOURS LUDIQUE DANS LA LUMIÈRE NOIRE, À LA DÉCOUVERTE DES DÉPÉRDITIONS DE CHALEUR DES BÂTIMENTS

Du 5 septembre au 31 octobre 2018

Pour comprendre et éviter les pertes de chaleurs inutiles qui participent au réchauffement climatique.

POLLINISATION

Du 7 mars au 18 avril 2018

Présentait les insectes pollinisateurs et leur utilité pour l'homme.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, C'EST FACILE !

Du 14 novembre au 25 décembre

Les visiteurs ont découvert les gestes anti-gaspi et les moyens de valoriser les déchets alimentaires.

2018-2019

Une offre pédagogique destinée aux établissements scolaires et périscolaires enrichie

- Le projet « *Un Arbre dans ma ville* » proposait d'associer une classe ou un accueil de loisirs (CM1, CM2) à chaque plantation d'arbre à proximité d'un l'établissement scolaire. À cette occasion, les enfants étaient sensibilisés au type d'essence planté ainsi qu'au rôle fondamental de l'arbre en ville, qui constitue un refuge pour la faune sauvage.
- Reconduction du projet « *Hors les murs* » en 2018 : Tout au long de l'année, des ateliers autour des mêmes thématiques étaient animés à la demande dans les écoles, centres de loisirs et crèches. Cette offre a complété les interventions déjà en place sur le tri et le recyclage des déchets.
- Animations d'ateliers pendant les vacances scolaires au sein des centres de loisirs, sur les thèmes liés à l'environnement (changements climatiques, préservation de la biodiversité, qualité de l'air, eau et économies d'énergie).
- À l'occasion du lancement fin novembre 2018 de la collecte expérimentale des déchets alimentaires, dans une dizaine d'écoles du territoire une opération de sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, a débuté en milieu scolaire auprès de 650 élèves des écoles de Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray. Cette opération se poursuivra en 2019 où 3 150 enfants seront sensibilisés à leur tour.



Avec 5000 copropriétés sur son territoire, représentant 75% du nombre de logements, GPSO a un potentiel important de réduction des consommations énergétiques sur ce type de bâtiments, souvent particulièrement énergivores.

Lancée en fin d'année 2013, la plateforme CoachCopro® offre aux copropriétaires une base de ressources techniques et méthodologiques considérable afin de les rendre autonomes dans leurs projets de rénovation énergétique.

La plateforme a poursuivi son déploiement en 2018 avec de nouvelles fonctionnalités : carte des copropriétés renouvées recensant les projets aboutis, passerelle entre l'annuaire des professionnels et les fiches de sites permettant de valoriser les réalisations des professionnels affiliés, alimentation de l'observatoire...

Au total, 211 copropriétés sont suivies à travers le CoachCopro®, représentant près de 12 800 logements et 247 utilisateurs. ●



2^{ème} édition du « Familles à Energie Positive »

Après le succès de la première édition en 2016-2017, GPSO Énergie a relancé le défi "Familles à énergie positive". Objectif : parvenir à réduire d'au moins 8% sa consommation d'énergie et d'eau pendant la saison hivernale, sans travaux !

Pour économiser les précieux kilowattheures, une multitude d'éco-gestes ont été adoptés par les 300 participants.

Répartis en 13 équipes, ils ont réussi leur mission avec brio en réalisant plus de 10% d'économies d'énergie sur leur consommation d'eau et d'électricité. En 2018, l'équipe des Colibris 92, composée de boulonnais, meudonnais et dagovéranais a remporté le défi grâce à leurs 36% d'économies d'énergie.

Réunis le 9 juin 2018 à l'occasion de l'événement de clôture, chacun a pu faire le point sur les actions menées et partager ses astuces, afin d'économiser de l'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Les équipes de GPSO Énergie, stimulées par l'engouement suscité par ce défi national dans les huit villes du territoire, reconduisent l'expérience en 2018-2019. ●



L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT - GPSO ÉNERGIE

Conseille et accompagne particuliers et copropriétés...

- Via l'**Espace Info Énergie** de l'Agence devenu Espace Conseil Énergie FAIRE.
- 327 demandes de particuliers renseignés par les conseils de l'ALEC
- L'Espace Conseil reste par ailleurs un gage de qualité pour les particuliers puisque, 95 %* sont satisfaits ou très satisfaits de leur contact avec l'Espace Conseil de GPSO Énergie.

*Enquêtes de satisfaction menées par l'ADEME auprès des particuliers renseignés sur le territoire



Révision générale du Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt

Lancée en 2015, la procédure de révision du Plan local d'urbanisme, dans le cadre du transfert de la compétence PLU à GPSO, a été conduite en étroite collaboration entre la Ville et le Territoire. En 2016, la ville de Boulogne-Billancourt lançait un dispositif de concertation et d'information dont le bilan fut approuvé par le Conseil de Territoire du 5 octobre 2017.

Le projet de révision a fait l'objet d'une enquête publique en avril 2018 à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt a été définitivement approuvée en Conseil de territoire le 19 décembre 2018.

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : préserver le cadre de vie sur le territoire

Les huit villes de GPSO sont depuis longtemps attentives à la préservation du cadre de vie et à la lutte contre les nuisances visuelles que peuvent générer l'affichage publicitaire, les enseignes ou les pré-enseignes. Elles l'ont prouvé en se dotant chacune d'un règlement local de publicité (RLP).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO est compétent en matière de Plan local d'urbanisme et de règlement local de publicité. Le 28 septembre 2016, le Conseil de territoire, en accord avec les 8 villes qui composent Grand Paris Seine Ouest, avait décidé de réviser ces règlements communaux pour adopter un document réfléchi, à l'échelle du territoire communautaire, qui prendra en compte les évolutions liées à la loi Grenelle II et maintiendra les protections assurées par les règlements existants, tout en respectant les besoins en communication des acteurs économiques, notamment des commerces et des entreprises.

Comme le prévoit le code de l'environnement, le futur RLPi adaptera la réglementation nationale aux spécificités locales, en édictant selon les zones, des restrictions aux possibilités d'installer des dispositifs de publicité, d'enseigne et pré-enseigne, dès lors qu'ils sont visibles d'une voie ouverte à la circulation publique, et ce, dans un objectif de protection du paysage.

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal a associé étroitement les personnes publiques (par exemple, les services de l'Etat, du Département, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers...). Entre fin 2017 et début 2018, elle a également fait l'objet d'une large concertation associant les habitants, les commerçants, les professionnels de la publicité et les associations.



Le projet de RLPi a été arrêté en Conseil de territoire le 26 juin 2018, puis soumis à enquête publique en novembre 2018. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le RLPi décline les orientations qui avaient été débattues en Conseil de territoire et au sein de chacun des huit Conseils municipaux entre le 21 décembre 2017 et le 15 mars 2018. Un équilibre a été recherché entre la volonté de protéger le cadre de vie, le patrimoine bâti et le paysage en conciliant les besoins en communication publique ainsi que ceux des acteurs économiques, notamment les commerces et les entreprises.

Pour les publicités et les pré-enseignes, les territoires agglomérés des communes sont classés selon trois zones :

○ **une zone très restrictive (ZP1)** qui correspond notamment aux lieux d'interdiction légale de publicité les plus sensibles du territoire ainsi qu'à d'autres lieux présentant une valeur paysagère ou architecturale (berges de Seine, ensembles labellisés « patrimoine du XX^{ème} siècle ou éléments remarquables repérés au PLU...).

Les publicités sont limitées et concernent : les mobiliers urbains, les supports « temporaires » (palissades de chantier, bâches d'échafaudage ou dispositifs de dimensions exceptionnelles liés à des manifestations temporaires), le micro-affichage sur vitrines commerciales et l'affichage d'opinion, associatif ou administratif. La publicité numérique y est par ailleurs interdite.

- **une zone restrictive (ZP2)** qui correspond aux espaces urbains « sensibles » d'un point de vue paysager.
- **une zone moins restrictive (ZP3)** où le projet de règlement local admet des dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol de 8 m² d'affichage au plus. Aux abords des monuments historiques, ces dispositifs sont interdits sur le domaine privé.

Le RLPi sera approuvé par les élus, lors du Conseil territorial du 14 février 2019. ●



MODIFICATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME MUNICIPAUX (PLU) EN 2018

Dans l'attente de l'élaboration de ce document intercommunal, les dispositions des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des 8 villes restent applicables. GPSO est compétent pour les faire évoluer à leur demande, afin de les adapter aux nouveaux enjeux urbains en tenant compte de l'évolution des projets d'aménagement existants.

En 2018, deux procédures modificatives ont été menées :

- L'approbation de la modification n°2 du PLU de Chaville portant principalement sur la mise en compatibilité des règles de stationnement avec les prescriptions du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) approuvé le 19 juin 2014, la suppression d'emplacements réservés et l'ajustement et l'amélioration de la rédaction de plusieurs règles.
- L'approbation de la révision générale du PLU de Boulogne-Billancourt.



L'encadrement des locations meublées touristiques



Compte tenu de la forte augmentation sur le territoire des logements mis en « locations meublées de courte durée » du fait du succès des plateformes collaboratives, GPSO a établi de nouvelles règles pour préserver le cadre de vie des habitants.

Bien que complémentaire de l'offre hôtelière existante, l'offre d'hébergement touristique peut aussi s'avérer néfaste lorsqu'elle atteint

des proportions importantes en captant une partie de l'offre de logements locatifs du marché immobilier et en participant de fait au renchérissement des loyers des logements.

Souhaitant préserver une offre locative pour ses habitants, GPSO a délibéré le 26 juin 2018 pour encadrer et clarifier les règles destinées aux particuliers souhaitant mettre en place ce type de location. Ces nouvelles règles s'appliquent au 1^{er} janvier 2019, hors résidences principales. ●

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT EST LANCÉE

Rendue obligatoire par la loi Egalité et Citoyenneté, la CIL est coprésidée par le président de l'intercommunalité et le préfet de département et réunit dans un cadre partenarial l'ensemble des intervenants du secteur du logement social : Etat, collectivités, bailleurs sociaux et associations.

Le territoire de GPSO a lancé les travaux de la conférence intercommunale du logement (CIL) en délibérant formellement le 15 février puis en arrêtant la liste de ses 33 membres le 19 décembre 2018.

Le diagnostic a également été amorcé et permettra aux différents partenaires de définir, conjointement, les orientations en matière d'attributions et de mutations, sur le patrimoine locatif social du territoire.

La poursuite d'une politique forte de soutien au logement social

Au 1^{er} janvier 2018, le territoire de GPSO comptait 30 053 logements sociaux soit 20,14% des résidences principales. Sur l'année 2018, 717 nouveaux logements sociaux ont été agréés par l'Etat dont 208 PLAI (29%), 282 PLUS (39%) et 227 PLS (31%) sur 6 communes.

Afin de soutenir l'effort de production, GPSO a attribué la même année, 2 634 900 € de subventions aux bailleurs sociaux (+45 % par rapport à 2017) pour participer à la production de 14 opérations comptant

497 nouveaux logements sociaux, notamment au profit des plus modestes (33% en PLAI, 40% en PLUS, 27% en PLS).

Dans un objectif d'amélioration du parc social existant, GPSO a également attribué une subvention de 438 900 € pour la réhabilitation de 627 logements sociaux de catégorie PLUS.

L'ensemble des opérations financées par GPSO en 2018 ont concerné des logements dits « familiaux ».

Issy-les-Moulineaux

Création de 66 logements familiaux rue Paul Bert à Issy-les-Moulineaux par Seine Ouest Habitat, subventionnée par GPSO à hauteur de 349 800 €. L'opération comprend 6 T1, 18 T2, 30 T3, 9 T4 et 3 T5. Livraison prévue en 2020.



Sèvres / Ville-d'Avray

Création de 21 logements familiaux rue de Sèvres à Ville-d'Avray par la SA d'HLM Immobilière 3F, subventionnée par GPSO à hauteur de 140 000 €. L'opération comprend 6 T1, 18 T2, 30 T3, 9 T4 et 3 T5. Livraison prévue en 2020.



Chaville

Création de 19 logements sociaux avenue Roger Salengro à Chaville par l'OPH Seine Ouest Habitat, subventionnée par GPSO à hauteur de 100 700 €. L'opération comprend 4 T1, 6 T2, 7 T3, 2 T4. Livraison prévue en 2021.



Vanves

Création de 18 logements sociaux rue René Sahors à Vanves par l'OPH Seine Ouest Habitat, subventionnée par GPSO à hauteur de 95 400 €. L'opération comprend 8 T1, 5 T2, 1 T3, 4 T4. Livraison prévue en 2021.



« Mieux chez moi » améliorer l'habitat privé en secteur diffus

Le programme « Mieux Chez Moi » a pour vocation de mobiliser l'ensemble des aides existantes pour le compte des propriétaires, notamment modestes, et de les accompagner dans la réalisation de leur projet de réhabilitation et/ou d'adaptation de leur logement.

Il s'adresse aux ménages habitant en secteur diffus, c'est-à-dire en dehors des adresses de l'Opération Habitat Qualité.

En 2018, **51** ménages ont ouvert un dossier d'aide pour l'amélioration de leur logement dans le cadre de ce dispositif.

324 personnes ont sollicité des informations pour la réalisation de leur projet de travaux auprès des conseillers Habitat du bureau d'étude URBANIS, missionnés par GPSO, dans l'un des 8 points de permanences disponible sur les villes de GPSO, ou par téléphone au 0800 10 10 21 (numéro d'appel gratuit).

Mieux Chez Moi a également permis d'initier des projets d'amélioration énergétique d'envergure dans **32** copropriétés (soit quatre fois plus qu'en 2017). En comptant les projets en cours, initiés depuis le début du dispositif Mieux chez Moi, ce sont 57 copropriétés qui ont été accompagnées (85 dossiers de demandes de subventions déposés ou en cours) pendant l'année 2018.

Subventions pour l'adaptation du logement : la prise en compte du vieillissement de la population et de la problématique du handicap.

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place une aide spécifique à l'adaptation des résidences principales, sans condition de ressources. Cette aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3 000 €.

En 2018, GPSO a financé **14** visites d'ergothérapie à domicile et octroyé **21** subventions aux travaux pour un montant total de **62 169 €**.



L'Opération Habitat Qualité : UN VASTE PROJET DE RÉHABILITATION DE 156 IMMEUBLES (2 303 LOGEMENTS)

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) regroupe plusieurs dispositifs pluriannuels dont 3 actifs en 2018 : 1 Programme d'Intérêt Général (PIG), 1 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Copropriété » et 1 plan de sauvegarde.

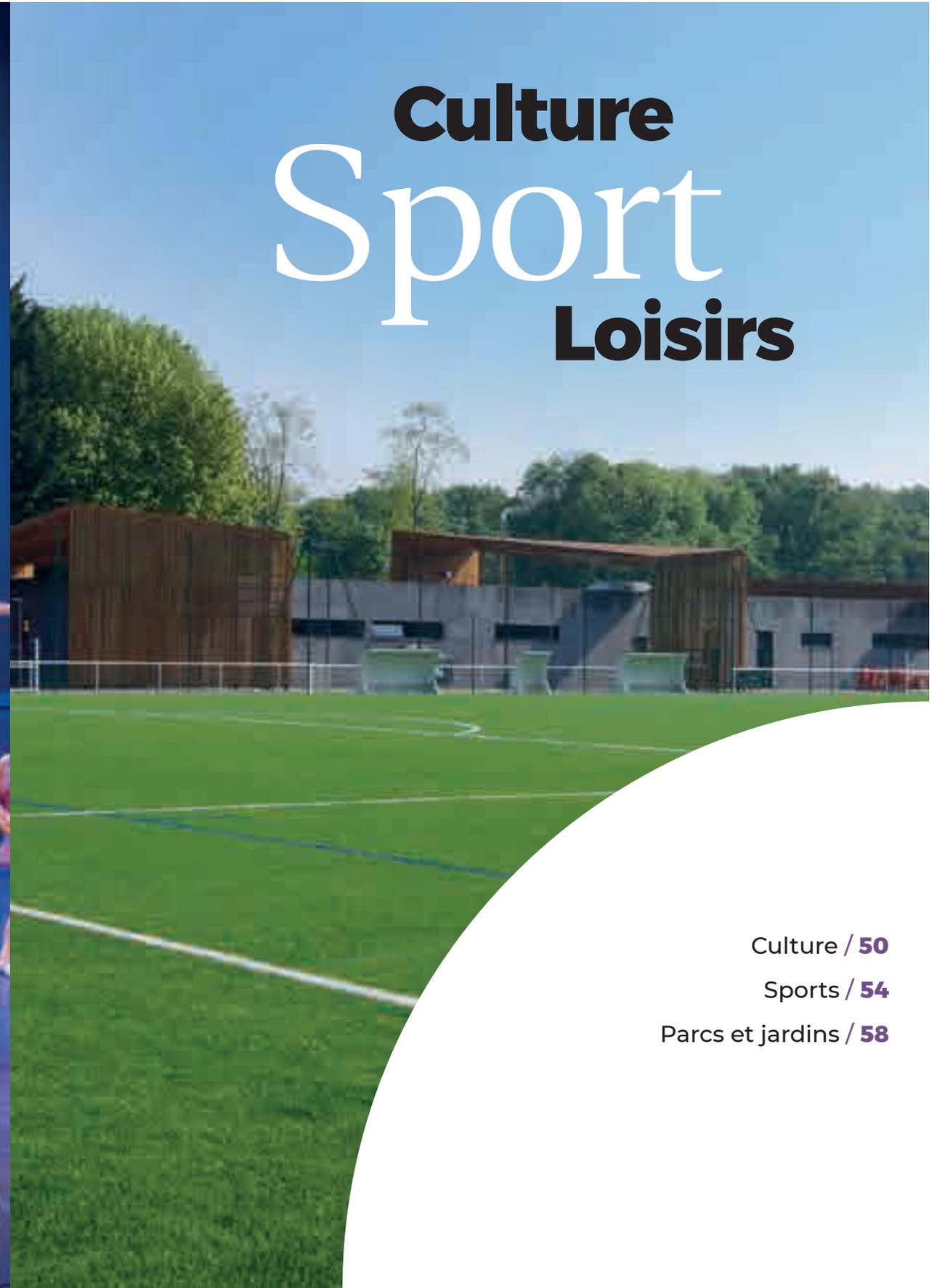
Ces programmes incitatifs, réalisés avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), visent à réhabiliter des immeubles dégradés ou en voie de dégradation, réduire l'inconfort des logements privés, lutter contre les situations d'insalubrité et de péril, améliorer leur performance énergétique, tout en favorisant la location de logements à loyers maîtrisés et la remise en location des logements vacants.

Parmi les 156 immeubles accompagnés depuis 2010 sur le territoire, 105 ont généré 25,7 millions d'euros de travaux de rénovation (réalisés, en cours, ou votés restant à mettre en œuvre) subventionnés à hauteur de 7,5 millions d'euros principalement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Grand Paris Seine Ouest et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

En 2018, GPSO a attribué 137 895 € d'aides pour la réhabilitation de 18 immeubles (224 logements). Les 48 demandes de subventions ont été déposées en majorité par des propriétaires occupants modestes (54 %).



Culture Sport Loisirs



Culture / **50**
Sports / **54**
Parcs et jardins / **58**



Futur en Seine 2018 « plusieurs futurs sont possibles »

Pour sa neuvième édition, le festival international du numérique, créé par Cap Digital, se réinvente et change de nom. Désormais le festival « Futur.e.s » s'articule autour de 70 projets, sélectionnés pour leur caractère émergent et leur capacité à projeter l'utilisateur dans le futur.

Pendant trois jours, le grand public et les professionnels ont pu assister à plus de 50 conférences et tester gratuitement ces projets innovants, répartis sur 6 parcours thématiques :

- Territoires (transition climatique, accélération technologique)
- Réécrire le vivant : nature, santé, food
- Art et créativité : la forge du futur
- IA, algorithmes, données : citoyens d'un monde technologique ?
- Kids Revolution : talents, éducation
- Tech et Handicap

HAPPY CUBE DAY

Une journée créative et festive ouverte à tous autour de l'art numérique !

Comme chaque année en septembre, Le Cube a débuté sa saison avec un événement festif, créatif et convivial ouvert à tous autour de l'art et la création numérique.

Samedi 22 septembre, en famille ou entre amis, les participants ont pu profiter d'ateliers numériques autour de la réalité augmentée, de musique assistée par ordinateur ou encore de « mapping » vidéo. Au programme : découverte d'univers artistiques immersifs et fabuleux, interaction avec les œuvres et échange avec les artistes et les créateurs présents tout au long de cette journée portes ouvertes. ●



Gestion du trac : des ateliers d'un genre nouveau dans les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest

En 2018, les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest ont innové en proposant des ateliers pour apprendre à gérer son trac et en faire un allié.

Ces ateliers, organisés à destination des professeurs ou des élèves, ont été animés par Virginie ASTER. Comédienne, Virginie Aster est également compositrice, interprète, diplômée du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et de l'Ecole Normale de Musique de Paris, en violon, solfège, harmonie et écriture. Depuis dix ans, elle intervient en tant que coach scénique sur la gestion du trac.

À la rentrée 2018/2019, les élèves et/ou professeurs des Conservatoires de Sèvres, Issy - Vanves, Chaville / Ville-d'Avray et du Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt, ont pu bénéficier de ce nouvel enseignement au cours d'ateliers ou de conférences. Par groupes de dix, elle a donné aux élèves et enseignants les clés pour faire face à ces situations, bêtes noires des artistes. Musiciens, danseurs, enseignants, explorent les aspects psychocorporels, reviennent sur les fondamentaux de leurs arts respectifs afin d'identifier les facteurs qui déclenchent cet état de panique, niché dans l'émotion. ●



Poursuite de la dématisation pour faciliter les démarches des usagers des conservatoires

En 2017/2018, les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest se sont engagés dans un processus de dématérialisation visant à faciliter les démarches des familles et des élèves.

Pour cela, un portail usager, commun aux 7 conservatoires du réseau, a été déployé. Il permet notamment aux familles et aux élèves de se réinscrire ou de se préinscrire et de régler leurs factures en ligne : imuse-gpso.fr/

À la rentrée 2018/2019, de nouvelles fonctionnalités ont été mises en œuvre, rendant possible le dépôt dématérialisé des documents administratifs au moment des inscriptions.

En parallèle, un nouveau mode de paiement a été proposé aux familles avec la mise en place du prélèvement automatique. ●

Trois conservatoires « *têtes de réseau* »

DANS LE CADRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL
DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2018-2021



En 2018, le Département des Hauts-de-Seine s'est doté d'un nouveau schéma des enseignements artistiques pour définir les conditions de sa participation au financement des conservatoires. Ce schéma 2018-2021 a défini trois axes prioritaires : l'accessibilité des établissements, la continuité des pratiques et la pluridisciplinarité des enseignements.

Dans ce cadre, le Conservatoire Issy-Vanves a été identifié par le Département comme « tête de réseau » pour ses compétences sur les outils numériques et leurs usages pédagogiques. Cet établissement a également répondu à un appel à candidature de la Confédération Musicale de France (CMF) et du Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique Auvergne Rhône-Alpes (Cefedem AuRA) et a été retenu pour participer à une expérimentation autour des outils numériques en matière de pédagogie. Cette expérimentation a donné lieu à la signature d'une convention en 2018 et se déroule sur les deux années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

Le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a quant à lui été retenu en qualité de « tête de réseau » pour partager son expérience dans l'accueil d'élèves en situation de handicap. A ce titre, l'établissement a recensé des référents dans chaque conservatoire de GPSO et les a réunis afin d'aborder les projets réalisés ou en devenir, d'identifier et de répondre à leurs besoins en formation.

La mission de « tête de réseau » du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt a pour vocation de favoriser auprès des publics de tout âge la poursuite d'une pratique artistique de qualité. ●

LES CONSERVATOIRES DE GPSO À L'ORIGINE D'UNE RICHE PROGRAMMATION CULTURELLE

En 2017/2018, les conservatoires de GPSO ont proposé près de 600 manifestations publiques et réuni plus de 50 000 spectateurs. Concerts symphoniques, jazz, opéras, comédies musicales, spectacles jeune public, concerts de musique de chambre, conférences... La programmation des conservatoires est riche, s'adresse à tous les publics et permet de sortir facilement en famille. Certains concerts donnent notamment l'occasion d'entendre les enseignants des conservatoires qui sont également des interprètes talentueux ou d'écouter de la musique dans différents lieux du territoire : musées, médiathèques, jardins, crèches, salles de spectacles, centres culturels etc. ●

Projets marquants des binômes de conservatoires en 2018

Chaville / Ville-d'Avray

1^{ère} édition festival Chaville en musique

Meudon / Sèvres

CONCERT DE L'HARMONIE MEUDON - SÈVRES
MUSIQUE ITALIENNE / LORENZO PUSCEDDU

Le compositeur italien Lorenzo Puscetdu dirigea, lors de cette soirée, les 80 musiciens de la Grande Harmonie Meudon-Sèvres

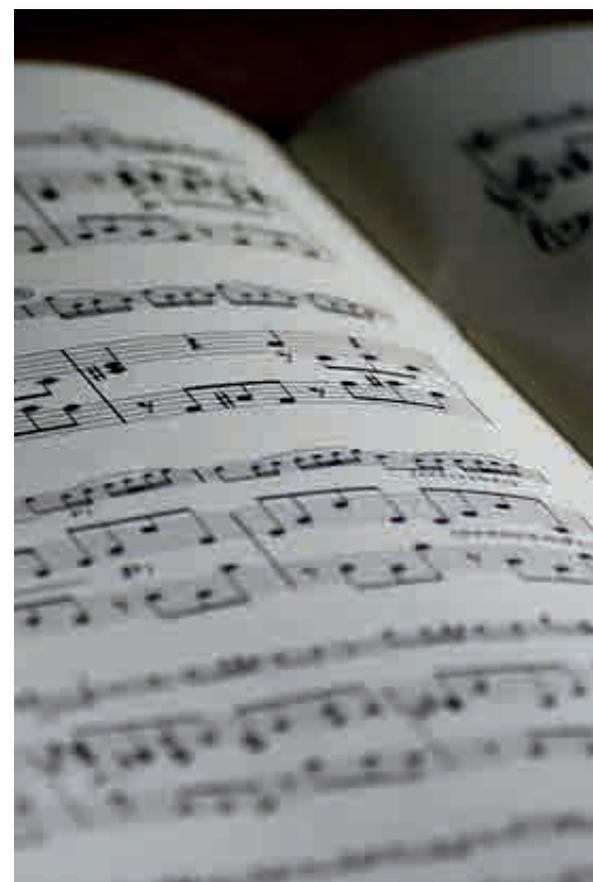
Le Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt

Concert du Nouvel An



Issy-les-Moulineaux / Vanves

Le Printemps de la Danse



Les enseignants des conservatoires *présents dans les écoles du territoire*

Au total, plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des conservatoires, plus particulièrement dans les écoles de Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon et Ville-d'Avray. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter le conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

Grâce aux interventions en milieu scolaire, les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest ont participé activement à la mise en œuvre du « Plan Chorales » présenté par les ministres de l'Education nationale et de la Culture en décembre 2017. Ce plan ambitieux vise à développer les chorales sur le temps scolaire, l'objectif étant d'avoir une chorale dans chaque école et dans chaque collège à l'horizon 2019. ●

PARCOURS SANTÉ, ESPACE VTT, AIRE DE PÉTANQUE, ET AIRE DE PIQUE-NIQUE AU COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC

Grand Paris Seine Ouest, un territoire créatif, numérique, durable... et sportif ! Avec une nouvelle offre sportive innovante au complexe Marcel Bec : un parcours de santé connecté.

Les habitants de Grand Paris Seine Ouest peuvent désormais s'entraîner en plein air sur les nouveaux appareils de fitness et de musculation installés au complexe Marcel Bec. Dix agrès les attendent sur un parcours de 1,2 km : filet d'escalade, barres fixes, saute-mouton...

Trois agrès connectés bénéficient d'une technologie dernier cri et permettent de suivre son entraînement directement sur son smartphone !

Le parcours est en accès libre pour tous les sportifs de plus d'1m40. ●



Zoom sur « sports et loisirs » du Complexe Marcel Bec

Ce complexe sportif offre aux habitants de Grand Paris Seine Ouest un cadre idéal pour pratiquer des activités sportives, de loisirs ou de détente. Ses 12 hectares réaménagés depuis 2013 accueillent tout au long de l'année des membres de clubs sportifs, des athlètes de haut niveau, ainsi que des publics scolaires et familiaux.

Réalisés en plusieurs phases, les travaux de réaménagement ont permis d'équiper la structure d'un terrain d'honneur éclairé en gazon synthétique, dédié au football et au rugby et doté d'un gradin de 300 places, et d'une seconde surface de jeu synthétique éclairée pour le football, garantissant une pratique sportive en extérieur toute l'année. Un bâtiment neuf abrite, depuis septembre 2014, quatorze vestiaires. Cinq nouveaux terrains de tennis extérieurs viennent compléter les équipements déjà existants. Au centre, la plaine de jeu engazonnée, convertible en deux terrains de football à onze, accueille des événements sportifs et de loisirs. Enfin, l'ancien terrain d'honneur a été remis en état et l'ancien bâtiment vestiaires tribunes a été démoli.

Après la sécurisation en 2014 des accès piétons depuis Sèvres, et la rénovation de la voie du pavillon l'Abbé, un carrefour a été aménagé en 2015 au niveau de la bretelle d'accès de la RN118 (mise en place de feux tricolores et création d'une voie de tourne à gauche), afin de faciliter l'accès des véhicules depuis la route des Gardes, ainsi que leur sortie en direction de Paris.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les usagers du complexe Marcel Bec, un second parking de 5 400 m² a été aménagé en 2015 au niveau de l'entrée du pavillon l'Abbé, depuis la route des Gardes et le carrefour des Bruyères à Sèvres. D'une capacité de 100 places, il dispose de deux emplacements pour les cars des clubs sportifs et scolaires.

Ce printemps 2017, le nouveau parcours de santé en plein air est accessible aux sportifs du territoire. Une bonne façon de préparer le Trail du muguet 2017 organisé le samedi 24 juin à l'occasion du 7^{ème} Festival des sports de nature de GPSO. ●



LE COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC AUJOURD'HUI

- 2 terrains en synthétique dernière génération éclairés : 1 terrain d'honneur de football et rugby et 1 terrain de football ;
- 1 plaine de jeux en gazon naturel convertible en 2 terrains de football à onze ;
- 1 tout nouveau parcours santé en plein air ;
- 13 courts de tennis, parmi lesquels 5 nouveaux, 3 couverts (salles omnisports) et 2 en terre battue ;
- 1 gymnase avec 3 salles omnisports ;
- 1 bâtiment avec 14 nouveaux vestiaires et locaux techniques ;
- 2 parkings dont 1 nouveau équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques et de places PMR.



Saison 2017-2018 les clubs de GPSO au plus haut niveau

ISSY PARIS HAND DEVIENT PARIS 92

L'équipe élite du club de handball féminin d'Issy-les-Moulineaux (Issy Paris Hand) a changé de nom le 19 juillet 2018. Le club se nomme désormais Paris 92. Presque 20 ans après sa création, cette formation sportive poursuit son développement en bénéficiant d'un partenariat renforcé avec le Département des Hauts-de-Seine qui rejoint ainsi les partenaires historiques du club : Grand Paris Seine Ouest, la ville d'Issy-les-Moulineaux, la ville de Paris et la Région Ile de France. Le nom change mais l'identité du club reste la même pour les Lionnes.

Lors de la saison 2017-2018, l'entraîneur Arnaud Gandais a emmené son équipe à la troisième place du championnat de France.

L'expérience de Paris 92 illustre la reconnaissance grandissante du sport féminin de haut niveau. C'est dans cet esprit qu'en 2018 Grand Paris Seine Ouest a soutenu Paris 92 à hauteur de 540 000 €. En huit ans, les élus territoriaux de Grand Paris Seine Ouest ont voté 5 millions d'euros d'aides financières en faveur du Paris 92. ●



FOOTBALL FÉMININ D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Avec ses 240 licenciées, le Football Féminin d'Issy-les-Moulineaux continue de développer la pratique du football féminin sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest. Le fonctionnement de l'association est fondé sur ses 2 pôles de recrutement : le pôle « Avenir » qui accueille, à partir de 6 ans, toute joueuse qui souhaite débiter la pratique en loisir ou en compétition, et ensuite le pôle « Élite » qui forme au football féminin de haut niveau.

L'équipe première a terminé 8^{ème} du championnat et s'est maintenue avec brio en deuxième division nationale.

En 2018, Grand Paris Seine Ouest a soutenu le développement du FFISSY en lui attribuant 175 000 € d'aides. ●

STADE DE VANVES BASKET

L'équipe élite de la section basket de l'association Stade de Vanves a évolué en 4^{ème} division nationale (N2). Cette association a conclu un contrat de coopération territoriale avec le club de l'AS Meudon Basket, enregistré à la Fédération Française de Basket-Ball, afin d'atteindre son objectif : accéder au championnat de National 1.

Grand Paris Seine Ouest, déterminé à accompagner le club dans ce projet, a décidé de soutenir le club de basket-ball vanvéen en lui attribuant une subvention 100 000 € lors de l'exercice 2018. ●



Le Festival des sports de nature 2018

Le samedi 30 juin, 7 000 participants, familles et amoureux du sport et des loisirs de plein air, ont profité des animations proposées lors de la 8^{ème} édition du Festival des sports de nature, organisée sur les terrains du Complexe Marcel Bec.

Au programme : Trail du Muguet, tournois de volley, activités sportives, jeux et attractions pour les enfants, et ateliers de sensibilisation à l'environnement.

Les plus aventureux se sont initiés au baptême de l'air en montgolfière, au trapèze volant et au funambulisme. ●

Les évènements accueillis au complexe sportif Marcel Bec en 2018

Le complexe sportif Marcel Bec propose ses espaces en location et accueille chaque année davantage d'évènements sportifs, amateurs ou professionnels. En 2018, le complexe a notamment accueilli :

- Une Rencontre de la First Lego League (compétition de robotique internationale) complétée par l'Hélicoptère Micro Cup (courses de drones)
- La première édition de « Ensemble », sensibilisation au Handicap, honoré de la présence de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de Monsieur Denis Larghero, Vice-Président de GPSO et Maire de Meudon
- Une édition des Journées Olympiques des Hauts-de-Seine
- La troisième édition de la Vinci Cup, tournoi de football moins de 15 ans remporté par le FC Porto
- Le Toboggan Meudonnais
- Le Championnat de France UNSS de Volley-ball masculin

Le Complexe Sportif Marcel Bec en 2018

200 350
utilisateurs

107 520
pour les équipements
extérieurs

60 480
pour les équipements
intérieurs

1260
participants au cours
et stages de rollers

100
participants aux
6 sorties VTT

LE FLEURISSEMENT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ : SAVOIR-FAIRE DES JARDINIERS DE GPSO

Le savoir-faire des jardiniers de Grand Paris Seine Ouest s'expose dans les parcs et jardins du territoire.

Depuis 2018, le service des Parcs et Jardins de Sèvres géré par GPSO, produit les fleurs des espaces verts de Boulogne-Billancourt, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Ville-d'Avray et Vanves. Cette production est réalisée en serres situées dans le jardin fleuriste de Marie-Antoinette, centre horticole du Domaine national de Saint-Cloud.

Dans le cadre d'une convention, Grand Paris Seine Ouest dispose d'espaces pour produire et stocker les plantes destinées à égayer les massifs fleuris de son territoire.

Dès fin avril, les fleurs des massifs printaniers ont laissé place à la préparation du fleurissement estival. Les jardiniers disposent les plantes suivant des plans prenant en compte les coloris, les hauteurs, les périodes et durées de floraison devant se poursuivre jusqu'à la fin octobre qui égayent et animent le cadre de vie des riverains.

- Deux serres de **116 m²** chacune et un terrain de **650 m²** sont mis à disposition.
- Le budget annuel 2018 du fleurissement sur le territoire de GPSO s'élève à **143 300 € TTC**.

Le budget du fleurissement pour l'année 2018, sur le territoire de GPSO, s'élève à **143 300 €**.



Travaux d'entretien du bassin au parc Edmond de Rothschild

Dans le cadre de l'entretien du bassin Rothschild, Grand Paris Seine Ouest a réalisé une campagne de nettoyage d'octobre 2018 à mars 2019.

L'analyse des sédiments et de l'eau, ainsi que l'accumulation des boues dans le bassin, ont montré la nécessité de réaliser de nouveau une opération de nettoyage pour préserver la pièce d'eau. L'envasement du plan d'eau provoqué principalement par la décomposition des végétaux aquatiques pendant l'hiver, par la chute des feuilles agit comme un engrais qui favorise le développement des herbiers et des algues dès le retour des premiers rayons de soleil.

Avec les années, le niveau de vase peut rapidement augmenter et laisser une hauteur d'eau insuffisante à la bonne santé de l'étang.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DURANT LES TRAVAUX

Le dragage par aspiration a permis de maintenir le bassin en eau pendant toute la durée de l'opération. 3 500 m³ de boues ont été extraits puis séchés sur place.

Coût de l'opération: 700 000 € TTC.



Construction de serres sur le domaine national de Saint-Cloud

À l'automne 2017 et jusqu'au 12 mars dernier, trois serres agricoles ont été installées dans le jardin des fleuristes situés dans le domaine national de Saint-Cloud afin de déménager celles de Sèvres situées actuellement dans le cimetière.

A la demande de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC), la serre située le plus au Nord a été construite dans l'alignement de celle déjà adossée au mur.

Les fondations des serres ont été installées début novembre. Le montage et l'installation des équipements à l'intérieur sont terminés depuis fin janvier 2018. Le déménagement du cimetière de Sèvres s'est effectué en février 2018. L'exploitation horticole a débuté le 12 mars 2018.

Coût de l'opération : Ces travaux de construction ont été financés par GPSO via le plan pluriannuel d'investissement 2017, pour un montant de **135 000 € TTC**.

Huit villes reconnues pour la qualité de leur cadre de vie



Vanves et Ville-d'Avray : le savoir-faire de nos jardiniers récompensé !

Le 7 novembre 2018, le label régional des Villes et Villages fleuris a attribué une troisième fleur à la ville de Vanves et une deuxième fleur à la ville de Ville-d'Avray.

Ce label récompense la connaissance du végétal (couleurs, formes, volumes, époques de floraison) et l'art de la composition.

Les responsables du fleurissement adaptent les choix coloristes en fonction des lieux et de leurs caractéristiques (proximité d'une aire de jeux, lieu visible de loin, lieux de repos...), de l'exposition (ombre ou soleil).

TRAVAUX DANS LES PARCS ET JARDINS

Boulogne-Billancourt



○ Allée Georges Askinazi : sécurisation de la sortie du parc de Billancourt

Afin de sécuriser les abords du parc de Billancourt, des aménagements de l'espace public ont été réalisés du 30 juillet au 10 août aux abords de l'allée Georges Askinazi.

Coût de l'opération : **43 000 € TTC**

○ Pelouse centrale des dominicaines

Création d'un nouveau canisite (du 22 mai au 6 juillet 2018)

Coût de l'opération : **60 000 € TTC**



○ Jardin des tours

Contre plantation d'arbustes, de vivaces et de graminées (du 5 au 19 mars 2018)

Coût de l'opération : **11 600 € TTC**



Issy-les-Moulineaux

○ Parc Henri Barbusse

Réaménagement de l'aire circulaire (avril 2018)

Coût de l'opération : **16 800 € TTC**



○ Jardin botanique

Rénovation de l'escalier (du 22 au 26 janvier 2018)

Coût de l'opération : **10 000 € TTC**



○ Parc de la Résistance

Mise en place de mobilier anti-2 roues et de lisses de protection (avril à mai 2018)

Coût de l'opération : **90 000 € TTC**



Sèvres

○ Aménagement des serres de Saint Cloud

Trois serres agricoles ont été installées dans le jardin des fleuristes au cœur du domaine national de Saint-Cloud, afin de déménager les serres de Sèvres anciennement situées au cimetière de Sèvres.

Une fois les fondations réalisées en novembre 2018, les équipements ont été montés à l'intérieur des serres jusqu'à la fin janvier 2018. L'exploitation horticole a été lancée le 12 mars 2018.

Coût de l'opération : **135 000 € TTC**





GPSO retenu par l'État dans le cadre de l'Appel à Projet « Villes Respirables en 5 ans »

— Dans la continuité de son engagement dans la lutte contre la pollution de l'air à l'échelle métropolitaine, GPSO a porté une réponse collective à l'appel à projets national « villes respirables en 5 ans » qui vise à faire émerger des mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

GPSO et ses partenaires ont ainsi été salués pour leurs efforts et leurs investissements dans une mobilité, un aménagement et un habitat plus respectueux de la qualité de l'air. Ces actions contribuent au déploiement local des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les lauréats de l'appel à projet bénéficient pendant 5 ans de l'appui technique et financier de l'État et de l'ADEME. Un soutien sera nécessaire pour accompagner le changement de mobilité des usagers, lié notamment à la mise en œuvre des mesures de restriction de circulation au niveau parisien.

GPSO étend également son champ d'action, notamment via la promotion sur son territoire des mobilités douces, l'acquisition de navettes électriques en remplacement des véhicules actuels, et en poursuivant ses actions de réhabilitation thermique de l'habitat. ●

PORTES OUVERTES DES SERRES DE SÈVRES

— Cette année encore, les serres municipales de Sèvres ont ouvert leurs portes aux riverains. Ce rendez-vous des curieux et amoureux du jardinage s'est déroulé le samedi 16 juin 2018. Ces portes ouvertes sont l'occasion pour le public de profiter du reliquat de la production estivale et des conseils des jardiniers de GPSO. ●



RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2018

Cette dix-septième édition, organisée par le Ministère de la Culture du 1^{er} au 3 juin 2018, a eu pour thème « l'Europe des jardins ». Deux animations étaient au rendez-vous.

En 2017, signature de la Convention « Villes Respirables en 5 ans »

— La convention passée avec le Ministère a été approuvée lors du Conseil territorial du 30 mars 2017 et signée par l'ensemble des lauréats le 22 novembre 2017.

Dans ce cadre, GPSO s'est engagé à la réalisation d'études pour la requalification d'espaces publics en faveur des piétons et des modes doux d'un coût global de 320 600 € subventionné par l'État à hauteur de 96 180 € (30 %).

Les projets subventionnés sont les suivants :

- **À BOULOGNE-BILLANCOURT** : une étude pour la requalification de la place Jules Guesde et de la rue de Meudon pour la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) et en faveur des modes doux.
- **À MEUDON** : une étude pour la mise en place d'une zone de rencontre sur la place Henri Brousse qui permettra de faciliter l'accès à la gare de RER C Meudon Val Fleury pour améliorer le partage de la voirie entre véhicules, piétons et modes doux.
- **À VILLE D'AVRAY** : une étude pour la requalification de la rue Pradier en faveur des piétons et modes doux.

La convention prévoit également un volet commun à l'ensemble des partenaires. Ce volet commun est coordonné et piloté par la Métropole du Grand Paris et doit permettre d'étudier la possibilité d'étendre la Zone de Circulation Restreinte (ZCR) parisienne à l'échelle du périmètre intra A86.

Ainsi, ce volet est composé de 3 études distinctes et complémentaires :

- Un état des lieux du parc roulant et de la composition du trafic routier à l'échelle métropolitaine.
- Une étude d'impact socio-économique de mesures d'accompagnement à la promotion de déplacements automobiles moins polluants.
- L'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation des acteurs aux enjeux de la qualité de l'air et au changement de pratiques (co-construction d'une campagne de sensibilisation diffusée à l'échelle métropolitaine par les collectivités territoriales).

Le coût global de ces études est de 340 000 € subventionné par l'État à hauteur de 228 000 € (70 %). ●



Troc de graines et de plantations (Vanves)

Du 30 mai au 5 juin, pendant la semaine du développement durable, la ville de Vanves a organisé un marché sur le thème du développement durable.

ATELIER : « PARTAGER LE JARDIN »

— Dimanche 3 juin, l'association Les Incroyables Comestibles de Boulogne-Billancourt a proposé un atelier de plantation au square des Dominicaines.

L'association Les Incroyables Comestibles est un mouvement participatif citoyen visant à produire localement des fruits et des légumes, tout en créant du lien social entre les habitants. ●

Visites du parc de Boulogne Edmond de Rothschild

— Depuis 2003, des visites guidées du parc offrent de mieux connaître ce site paysager, créé vers 1860 selon un projet de sir Joseph Paxton, remanié par l'architecte-paysagiste Paul Loyre.

Cet événement permet de mettre en avant ce patrimoine de renom : le jardin japonais, la pièce d'eau avec une île, la grotte, le Routin (colline avec cascades), les carrières équestres, les massifs de rhododendrons, l'étrange lierre sur tronc en béton rustiqué et les arbres classés remarquables.

En lien avec le thème retenu pour cette édition, les agents en charge des visites ont évoqué la dynastie des Rothschild et ses autres jardins à l'étranger. ●

TRAVAUX DANS LES AIRES DE JEUX

Boulogne-Billancourt

○ Square André Morizet

Le sol du square a fait peau neuve durant la période estivale.

De la mi-août à la mi-septembre, les agents des services techniques de GPSO ont procédé à des travaux de réfection des sols souples des aires de jeux. Les jeux pour enfants ont également été changés.

Coût de l'opération : **32 900 € TTC**



○ Jardin Farman

Cet espace dédié aux enfants a bénéficié d'une rénovation du 28 mai au 18 septembre 2018.

Coût de l'opération : **74 000 € TTC**

Issy-les-Moulineaux

○ Square Jean Monnet

De juillet à septembre 2018, cet espace de jeux a bénéficié d'un réaménagement total pour le plus grand plaisir des enfants.

Coût de l'opération : **36 000 € TTC**



Services De Proximité

Voirie / **68**

Aménagement de l'espace
public & schéma directeur
d'assainissement / **71**

Assainissement / **75**

Éclairage / **76**

Accessibilité / **78**

Stationnement / **80**

Déchets / **84**

Propreté / **86**

Bilan des travaux d'été



En chiffres

20 **3**

opérations
pour un montant
de **3 823 800 €**
à Boulogne-Billancourt

opérations
pour un montant
de **275 000 €**
à Chaville

36

opérations
pour un montant
de **6 140 789 €**
à Issy-les-Moulineaux

1

opération
pour un montant
de **170 000 €**
à Marnes-la-Coquette

15

opérations
pour un montant
de **2 952 305 €**
à Meudon

5

opérations
pour un montant
de **1 952 000 €**
à Sèvres

14

opérations
pour un montant
de **1 366 200 €**
à Vanves

6

opérations
pour un montant
de **1 319 800 €**
à Ville-d'Avray

Chaque année les services techniques de GPSO profitent de la période estivale pour rénover l'espace public. Les chargés de travaux et les agents diagnostiquent et remettent en état le mobilier urbain, les routes, les trottoirs, la signalisation... En 2018, 100 chantiers ont été menés sur l'espace public, l'éclairage, le stationnement et les réseaux d'assainissement pour un montant total de 18 000 000 €, soit environ 178 200 € en moyenne par opération. ●

Réfection des chaussées et des trottoirs

Boulogne-Billancourt

7 chantiers pour un montant total de **1 565 400 €**

D'importantes opérations de réfection de la voirie ont été menées durant l'année 2018, entre autres : rues Heinrich et Yves Kermen (900 000 €), rue des Menus (200 000 €), rue d'Issy (130 000 €), rue Denfert Rochereau (130 000 €), rue Le Corbusier (57 000 €) ainsi qu'à l'angle de la rue Gallieni et de la rue Billancourt (6 000 €).

Chaville

1 chantier pour un montant total de **168 000 €**

Des travaux d'aménagement de l'espace public ont été réalisés rue du 8 mai 1945 afin de requalifier notamment la voie en chaussée plateau (168 000 €).

Ville-d'Avray

4 chantiers pour un montant total de **247 800 €**

Quatre opérations de réfections de la voirie et des trottoirs ont été menées consécutivement sur la place Charles Laroche (31 000 €), sur le chemin des Closeaux (144 800 €), rue de la Ronce (33 000 €) et rue Desvallières, à l'angle de la rue de la Ronce et du Chemin de la Côte d'Argent (39 000 €).

Sèvres

2 chantiers pour un montant total de **228 000 €**

Les revêtements de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Monesse et de l'avenue Léon Journault ont été respectivement rénovés en mai et août 2018. Des bordures en granit ont été posées sur les trottoirs situés rue de la Monesse, et les abords des établissements publics à proximité de l'avenue Journault ont bénéficié d'une mise en conformité avec le plan Vigipirate Alerte Attentat. L'extension des trottoirs a nécessité la suppression des stationnements devant l'école élémentaire Gambetta.



VIABILITÉ HIVERNALE

Pendant la période hivernale, soit du 13 novembre 2017 au 12 mars 2018, 143 agents ont assuré par roulement, le dispositif d'astreinte hivernale et sont prêts à intervenir 24h/24 et 7j/7 pour assurer des actions préventives ou curatives. Si les circonstances l'exigent, la totalité des agents de terrain des services techniques, ainsi que les prestataires de voirie et de propreté de GPSO sont également mobilisables. Cette force vive représente au total près de 472 agents.

365 agents mobilisés et **560 tonnes** de sel dispersées sur l'espace public,

33 messages de vigilance envoyés aux villes entre le 30/11/17 et le 19/03/18

1 épisode neigeux d'envergure du 5 au 12 février 2018 : **369 agents mobilisés** par roulement



Zoom sur « le service de gestion » du patrimoine arboré

— Protéger les arbres : une priorité pour le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

Grand Paris Seine Ouest entretient un patrimoine arboré de plus de 25 000 arbres d'essences variées, étroitement surveillé par les agents de GPSO, afin de préserver ces éléments structurant du paysage, véritables poumons du territoire, qui participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur.

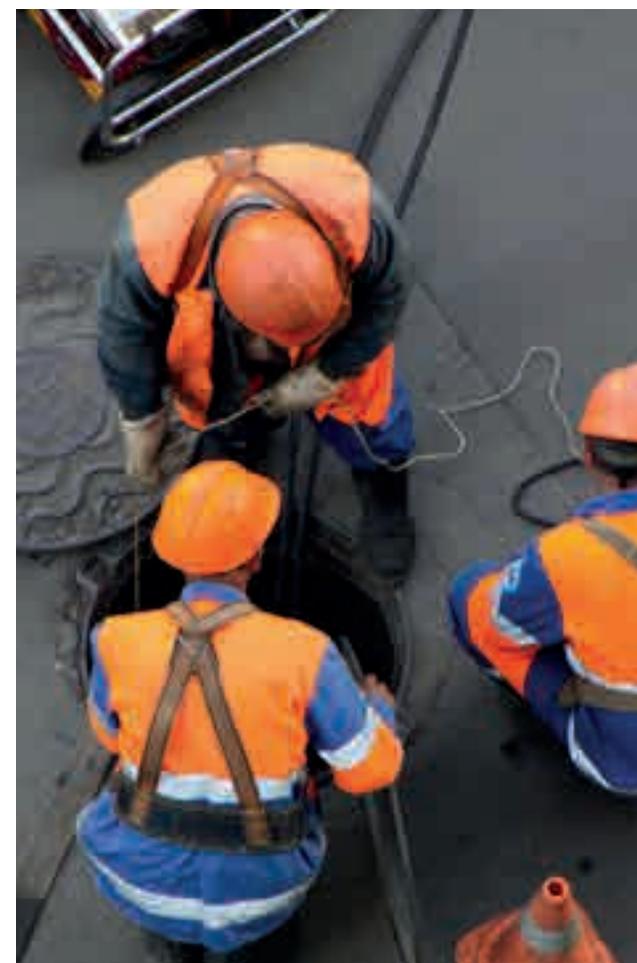
Ce suivi permet de soigner les arbres qui ont besoin de traitement, d'identifier ceux qui pourraient représenter un danger (risques de chute, de déracinement...), et de replanter de nouveaux spécimens. Pour compléter ce suivi, des diagnostics phytosanitaires sont réalisés par un expert arboricole. Enfin, un contrôle biennuel est effectué par les agents du patrimoine arboré, deux fois par an, en hiver et en été.

Outre les espaces relevant de la responsabilité de l'Etablissement public territorial, les 7 agents du service « Patrimoine arboré » gèrent également les arbres de sites communaux, par le biais de conventions de mise à disposition.

RETOUR SUR LA TEMPÊTE ELÉANOR :

les agents de GPSO mobilisés pour les habitants du territoire

- Lors de son passage sur le territoire, mercredi 3 janvier 2018, la tempête Eléonor a provoqué de nombreux dégâts matériels (chutes d'arbres et de branches, rupture de réseaux de communication, bacs et déchets renversés, inondation des routes, barrières de chantier à terre, panneaux de signalisation et mobilier urbain tombés ...). Par mesure de sécurité et suivant la procédure d'usage, les parcs et squares ont été fermés au public, afin de prévenir tout risque potentiel d'accidents.
- Une trentaine d'agents a été mobilisée pour mettre en place des barrières et cônes, dévier la circulation et débiter les arbres morts. Sur l'espace public, les arbres supprimés ont été remplacés par de nouveaux sujets en mars 2018.



— Un espace public plus sécurisé, apaisé et convivial en faveur des modes de déplacements doux.

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest a en charge l'aménagement du territoire afin d'offrir aux usagers un cadre de vie convivial et adapté à leurs attentes.

En 2018, les services techniques ont mené des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable et des actions entreprises en ce sens par le territoire à différentes échelles.

Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les différents modes de déplacement sont analysés afin de définir un équilibre pour que chacun trouve sa place en donnant autant que possible la priorité à l'usager dit le plus vulnérable et aux modes de déplacement respectueux de l'environnement tel que la marche à pied, le vélo ou les transports en commun.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes...

BILAN DES OPÉRATIONS MENÉES EN 2018

- **206 chantiers** ont été menés sur l'espace public, l'éclairage, le stationnement et les réseaux d'assainissement pour un montant total de **20 600 000 €**, soit 100 000 € en moyenne par opération.



Boulogne-Billancourt : rues Heinrich et Yves Kermen

— Une importante opération d'aménagement a été menée aux abords de l'École du Numérique, entre la rue Heinrich et la rue Yves Kermen (900 000 € dont 220 000 € pour 2018) afin de sécuriser les accès à l'établissement scolaire. En vue d'assurer une liaison complète du nord au sud de la ville, un itinéraire cyclable a également été créé. Des arbres d'alignement aux essences variées ont été implantés afin de renouveler la végétation aux abords de l'école.



- L'aménagement début 2018 de l'impasse Bellevue en espace partagé compte tenu de son étroitesse.
- Le lancement des études pour l'aménagement de la place Jules Guesde afin de faire de cette place un espace de vie du quartier apaisé et convivial.



- Le lancement des études pour la mise en œuvre du double-sens cyclable sur des portions de voie à sens unique, limitées à 30 km/h, afin de disposer à terme d'itinéraires cyclable Nord-Sud et Est-Ouest reliant les principaux sites.

- Les rue du 8 mai 1945 et de Bellevue ont bénéficié d'une requalification de la voie en chaussée plateau pour un montant de 270 750 €. Le cheminement piéton a été adapté aux normes PMR et les marquages au sol la zone de la zone de stationnement ont été révisés.

Cette « zone de rencontre », qui favorise une circulation apaisée et un partage de l'espace public pour tous les usagers, est désormais complétée par une chaussée plateau et l'aménagement de ralentisseurs.



Chaville



Issy-les-Moulineaux

- La rénovation de la place et du mail Raymond Menand : mise en œuvre de revêtements clairs afin de contribuer à l'amélioration des circulations piétonnes du centre-ville.

Vanves



— La rénovation du quartier du Plateau à Vanves vise à renforcer l'attractivité de ses espaces publics et le cadre de vie de ses habitants. Après la rénovation du square des Droits de l'enfant et de la rue Auguste Comte en 2017, la galerie commerciale et la place des Provinces ont été rénovés en 2018. Le réseau d'éclairage public a été rénové Place des Provinces, des enrobés et des plantations de végétaux ont également été réalisés. Pour la galerie commerciale : des faux-plafonds ont été posés et des travaux de peinture et d'éclairage ont été réalisés.

L'objectif de ces travaux : créer des espaces aux ambiances appropriées à la spécificité de chaque

lieu : un espace de jeux et de loisirs pour le square des Droits de l'enfant, un espace de rencontre et d'échange plus attractif, pour la galerie commerciale ; un jardin partagé pour le square Fourestier ; un parvis ouvert sur l'espace public adapté à l'entrée de l'école, pour l'allée des Carrières, un espace de détente avec son jardin de sous-bois pour la place des Provinces.

Le mail, corridor du quartier, reliera chaque ambiance avec des points de repère et une signalétique spécifique. Les autres espaces feront l'objet d'un nettoyage général, de réparations ponctuelles et d'une modernisation de l'éclairage public.

Ville d'Avray



- La rue Pradier bénéficie d'une requalification afin de transformer ce lieu en un espace accessible pour tous les usagers, et tout particulièrement les piétons. Les travaux débutés en 2018 s'achèveront début 2019 avec l'aménagement d'une zone de rencontre limitée à 20km/h.

- Les travaux de requalification de la voie en chaussée plateau du chemin des deux étangs. Le caractère de cette voie en « zone de rencontre », favorisant une circulation apaisée et un partage de l'espace public par les différents usagers (piétons, véhicules, deux roues), a été maintenu et complété, le cheminement piéton a été mis aux normes PMR et la zone de stationnement révisée avec des marquages au sol.



Issy-les-Moulineaux : place de l'Arsenal

Le platelage en bois au-dessus de la galerie a été remplacé, et un enrobé beige a été posé sur le reste de la surface de la place. L'installation d'une structure de fitness en libre-service en fait un espace partagé.

Marnes-la-Coquette : sente piétonne de la Porte Blanche

Les candélabres situés sente de la Porte Blanche ont été rénovés pour un montant de **170 000 €**.



Meudon : rue Claude Dalsème

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens menés par le SIGEIF pour le compte de la ville ont intégré la rénovation de l'éclairage public (financement GPSO). Les travaux de voirie ont consisté à revoir l'emprise de la chaussée et des trottoirs de façon à avoir au moins un des deux trottoirs aux normes PMR (largeur mini 1,40 m, ainsi que la mise aux normes d'un arrêt de bus existant au début de la voie.

Sèvres : rue de Wolfenbüttel

La chaussée circulée et les zones de stationnement ont été redéfinies et les bordures et les caniveaux remplacés. Le trottoir côté pair a été aménagé aux normes PMR pour sécuriser le cheminement piéton. Les revêtements de la chaussée et des trottoirs ont été réfectionnés.



Ville-d'Avray : route des Deux Etangs

Ces travaux ont consisté à rénover la voirie et l'éclairage public.



RUE HÉLÈNE LOIRET À MEUDON

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'aménagement de l'espace public ont été réalisés rue Hélène Loiret, entre la route de Vaugirard et le parking situé aux abords de la station « Meudon sur Seine » de la ligne du tramway, de février à mai. A cette occasion, le sentier des Landes a également fait l'objet d'une rénovation. Le traitement en plateau a sécurisé cet espace, et renforcé le caractère apaisé de la rue en faveur des modes de déplacement doux pour les riverains.

Coût de cette opération : **550 000 €** (avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie).



GÉNÉRALISATION DES LEDS ET OPTIMISATION DE LA GESTION DU SERVICE

— Afin de diminuer la consommation d'énergie sur l'intercommunalité et de réduire la pollution lumineuse, GPSO met en œuvre un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone, la pollution lumineuse ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance. En vue de limiter les déplacements des techniciens, un dispositif de télégestion est progressivement mis en place.

Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un Partenariat Public-Privé d'un montant global de **103M€** a permis d'engager depuis 2008 et jusqu'en 2028, une opération d'investissement sans précédent de **52M€** sur ces deux villes.

Depuis 2010, sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray, un schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre. Il a été établi suite à un inventaire du patrimoine actuel. Il fixe, pour ces cinq villes, les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

L'objectif final de réduction de la consommation énergétique est de l'ordre de 30 à 35 % d'économie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre. ●



Illuminations de Noël : du 29 novembre 2018 au 23 janvier 2019

— En matière d'éclairage public, la devise de Grand Paris Seine Ouest est : **éclairer au plus juste ! Les objectifs sont clairs : diminuer la consommation d'énergie tout en améliorant l'éclairage de la voirie et réduire la pollution lumineuse.**

Ces principes s'appliquent également aux illuminations de Noël qui, à l'approche des fêtes de fin d'année, suscitent toujours l'admiration des habitants. GPSO a recours de façon systématique à la technologie des LEDS (-). Ces ampoules à très basse consom-

mation d'énergie (environ quatre fois inférieure à une ampoule classique) contribuent à la préservation de l'environnement.

Pour rappel, dans le cadre du plan d'économies de fonctionnement de GPSO, le budget consacré aux illuminations a connu une baisse de 50 % depuis 2014, où elles représentaient une dépense d'un peu plus de 1,5M€. Ainsi, en 2018, le budget consacré à ce dispositif est de **659 344 €** - partenariat public-privé compris (PPP). ●

Bilan 2018

7 670 points lumineux ont été rénovés, pour un montant de travaux de **4,7 M€**, GPSO dispose ainsi d'un patrimoine constitué à près de 80% de luminaires équipés de LED. En plus de permettre d'importantes économies financières en matière de maintenance et d'énergie estimées à 4,35 M€, le passage à la technologie LED présente un fort intérêt environnemental en permettant de diminuer de 16% l'objectif de consommation énergétique, en passant de 96,5 à 81 Giga Watt Heure et ainsi limiter la pollution lumineuse nocturne.

L'étude du recours à un marché de partenariat ou à un marché global de performance ayant pour objet la conception et l'exploitation de l'éclairage public des 6 villes ne faisant pas l'objet du PPP afin :

- De poursuivre les objectifs menés depuis 2010 dans le cadre du schéma directeur en reconstruisant rapidement le patrimoine d'éclairage public avec des technologies LED qui possèdent un bon rendement énergétique et une capacité de gradation permettant une amélioration forte des conditions d'éclairage de l'espace public
- De mener une politique de maintenance préventive et curative efficace avec un engagement de performance et de résultat.
- La modernisation de l'éclairage public de la rue Hélène Loiret à Meudon et celle de la place et du mail Menand à Issy-les-Moulineaux. Avec le passage en LED et l'installation d'un mobilier adapté aux dimensions de l'espace public pour un éclairage plus efficient.



chiffres clés :

73 000 € **32 700 €**

Chaville

Ville-d'Avray

110 000 € **91 478 €** **90 000 €**

Meudon

Vanves

Sèvres

250 566 €

Issy-les-Moulineaux

510 000 €

Boulogne-Billancourt

11 600 €

Marnes-la-Coquette

Bilan 2018 du Plan de mise en Accessibilité DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser et de mettre en œuvre un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E) sous la forme d'un Schéma Directeur.

Les compétences portant sur la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt territorial ainsi que sur la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt territorial sont exercées par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

Par délibération du 5 janvier 2016, a été créée la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

Cette commission a pour rôle :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments de l'établissement public territorial (appartenant en propre à l'établissement ou remis en gestion à celui-ci), de la voirie d'intérêt territorial, des espaces publics et des transports ;
- d'établir un rapport annuel contenant des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, rapport qui devra être présenté au conseil de territoire puis transmis au préfet, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

L'élaboration du P.A.V.E, validé au bureau communal du mois d'avril 2010, a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les élus des communes membres, les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, les services de la voirie du département des Hauts-de-Seine et les services des transports urbains intervenant sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

La mise en œuvre de ce P.A.V.E. permet de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite des circulations piétonnes, des arrêts de bus et des aires de stationnement du territoire intercommunal, ainsi que l'équipement de carrefours à feux de modules sonores. Le plan met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public sur un périmètre défini. ●

2018 en Chiffres

179 kilomètres

de circulation piétonne accessible sur les 255 km de cheminement du PAV, dont 24 km présentent une impossibilité technique de mise aux normes ;

719

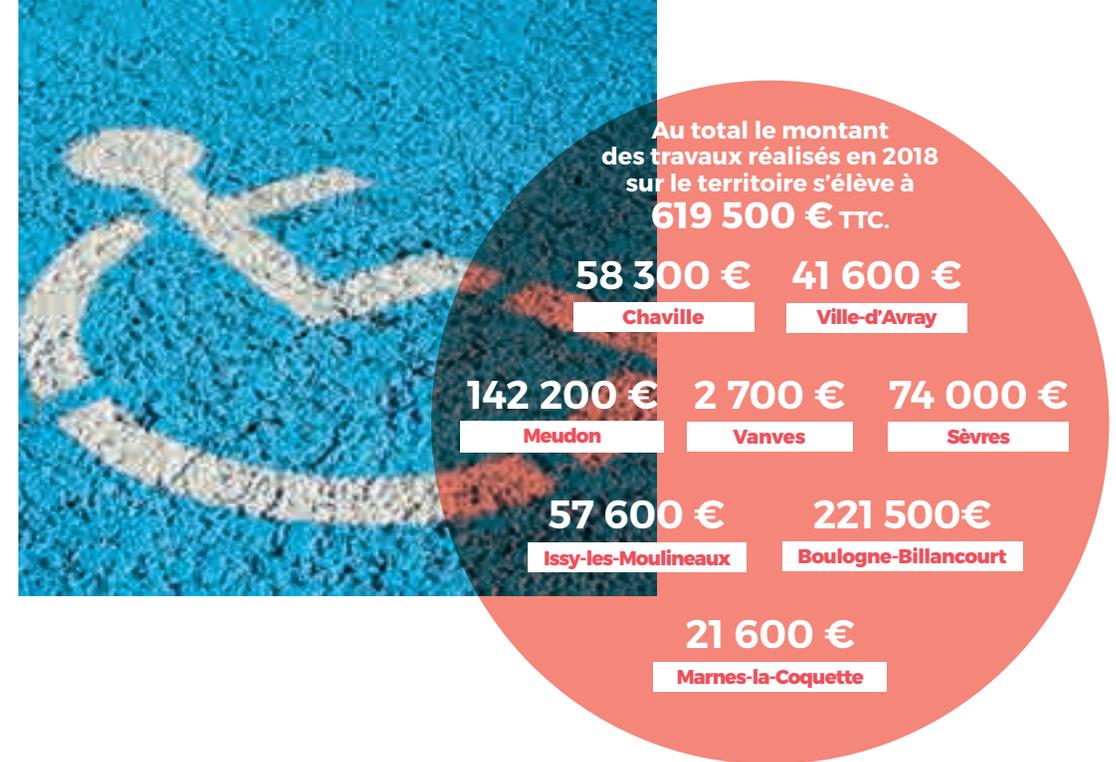
places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite dont 10 supplémentaires créées en 2018 ;

252

carrefours à feux équipés d'une assistance sonore pour les personnes malvoyantes dont 2 supplémentaires créés en 2018 ;

523

arrêts de bus mis aux normes Personnes à mobilité réduite, dont 16 supplémentaires créés en 2018.



Présentation des opérations de travaux PMR 2018

Boulogne-Billancourt

● Aux abords de l'Hôtel de ville

Les abords de l'Hôtel de Ville et des bassins situés côté Est ont bénéficié d'une mise aux normes PMR (installation de garde-corps et de bordures de détection autour des bassins et trémies du parking, mise en accessibilité des différents accès du bâtiment et du parking, reprise des revêtements affaissés).

Issy-les-Moulineaux

● Rue Ferber, allée des Ponts, boulevard Garibaldi

Trois places PMR ont été aménagées de mars à avril 2018 dans les rue Ferber, Allée des Ponts, Boulevard Garibaldi. Montant total de ces opérations : 16 569 €.



Sèvres

● Rue de Wolfenbüttel

La chaussée circulée et les zones de stationnement ont été redéfinies et les bordures et les caniveaux remplacés. Le trottoir côté pair a été aménagé aux normes PMR pour sécuriser le cheminement piéton. Les revêtements de la chaussée et des trottoirs ont été réfectionnés.



Ces données sont accessibles en open data sur le portail de GPSO : data.seineouest.fr

La réforme nationale du stationnement payant sur mise en œuvre sur le territoire

Les mesures d'application du forfait de post-stationnement

Dans le cadre d'un nouveau transfert de compétence de l'Etat, sans compensation financière ni concertation, la loi du 27 janvier 2014 de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (dite MAPTAM) impose aux collectivités une profonde réforme du stationnement payant sur voirie depuis le 1^{er} janvier 2018.

Désormais, les communes ou les intercommunalités compétentes en matière de mobilité ont l'obligation de fixer les redevances d'occupation (tarifs de stationnement) et le montant du forfait post-stationnement (FPS) qui remplace l'amende pénale. L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest est ainsi chargé de mettre en œuvre cette réforme.

Le forfait post-stationnement (FPS)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les collectivités émettent des FPS auprès des usagers n'ayant pas payé ou insuffisamment leur stationnement sur voirie, en remplacement des amendes pénales (anciennement appelé « procès-verbal », d'un montant de 17 € à l'échelle nationale).

Le montant de la redevance est défini par la collectivité territoriale et tient compte de la fréquence de circulation et des besoins en stationnement sur son territoire, afin d'optimiser la rotation des véhicules. Sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, le FPS a été fixé à 35 € (le montant du FPS à Paris est fixé à 50 €). En cas de paiement sous 4 jours calendaires, son montant diminue en passant à 25 €, on parle alors de FPS minoré.

LES MODALITÉS DE RÈGLEMENT DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

L'acquittement du FPS à GPSO peut être effectué de plusieurs manières :

- sur smartphone (par carte bleue), directement via les applications Paybyphone, OPnGO ou Whoosh,
- sur Internet (par carte bleue) : www.paiement.usager.tefps.fr,
- par horodateurs : uniquement pour le FPS minoré, payable dans les 4 jours suivants la notification (espèces, par carte bleue),
- au guichet (espèces, chèques, carte bleue) pour Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Ville-d'Avray.

AU-DELÀ DE 4 JOURS, LE FPS N'EST PLUS MINORÉ.

Il convient donc de s'en acquitter dans les 3 mois suivant la notification. Il peut être payé par plusieurs moyens auprès de l'ANTAI (www.antai.gouv.fr) :

- Par Internet, smartphone, serveur vocal (CB),
- Par courrier (chèque),
- Au guichet de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) (espèces).

Un espace public plus sécurisé, apaisé et convivial, en faveur des modes de déplacements doux

Meudon

La rue Hélène Loiret a été réaménagée afin de renforcer la sécurité des piétons à proximité de la station de la ligne 2 du tramway. Une zone de rencontre limitée à 20km/h a également été créée avec la mise en place d'un sens unique et la matérialisation du stationnement. Afin d'assurer une continuité piétonne le sentier des Landes a également été rénové.

**Coût de l'opération :
747 000 €**



Sèvres

Le projet de la rue des Bas-Tillets (finalisation premier semestre 2019), permet de redéfinir les espaces de circulation pour le partage équitable des espaces publics entre les différents usagers.

Le traitement paysager de la rue sera également amélioré en faveur de l'amélioration du cadre de vie des riverains. Enfin, son aménagement en zone de rencontre limitée à 20km/h permettra de privilégier les modes de déplacement doux.

**Coût de l'opération :
1 330 000 €**



BILAN DES AMÉNAGEMENTS 2018 CITYSCOOT, LE BILAN UN AN APRÈS

L'offre de scooters électriques en libre-service, Cityscoot, mis en place sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest en septembre 2017, dans les villes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, lors de la semaine européenne de la Mobilité, a déjà séduit de nombreux riverains.

Un service aux nombreux atouts

PRATIQUE

Pas de clef, pas de carte magnétique, pas de borne de réservation ni de recharge... Grâce à l'application Cityscoot installée sur leur smartphone (Android et iPhone), les utilisateurs peuvent localiser un scooter disponible, visualiser son autonomie et le réserver gratuitement pendant 10 minutes, le temps de se rendre au scooter et de le déverrouiller à l'aide du code à quatre chiffres reçu. Un casque homologué est à leur disposition sous la selle avec des charlottes à usage unique pour l'hygiène. Pour terminer la location, il suffit de le garer sur une place publique autorisée aux deux roues motorisées.

ÉCOLOGIQUE

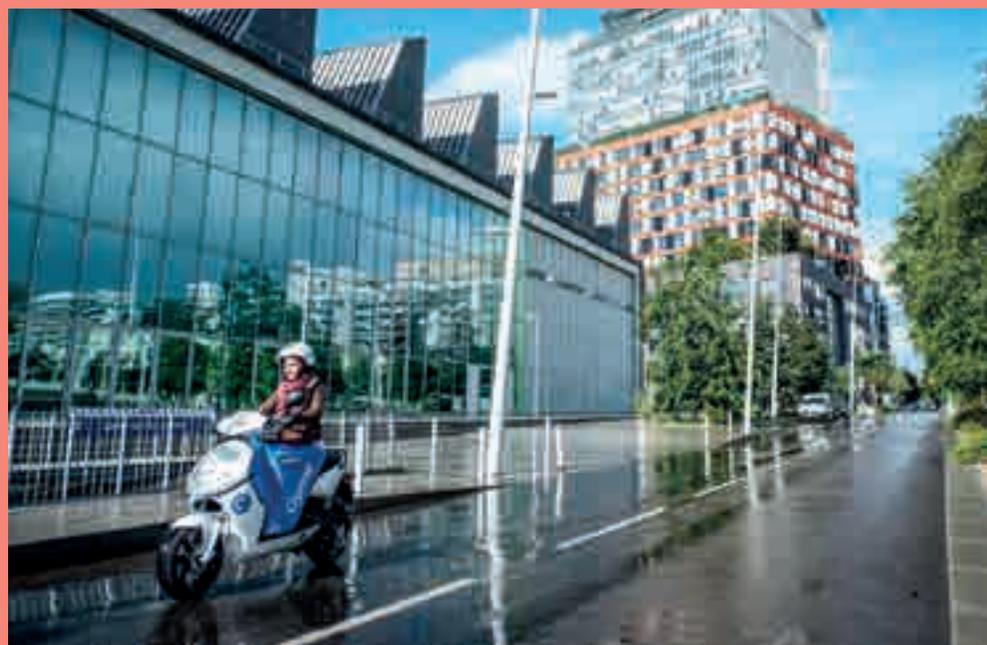
Les scooters électriques partagés n'émettent ni bruit ni gaz polluants et participent à l'amélioration

du cadre de vie urbaine. En un an, l'équivalent de 200 tonnes de CO2 ont ainsi été économisées dans les villes où Cityscoot est en service.

Economique et sans engagement : sans abonnement, seul l'usage du Cityscoot est facturé à la minute (entre 0,20 € et 0,28 €).

SANS CONTRAINTE

Le service innove par l'absence des traditionnelles bornes de stationnement, offrant aux usagers davantage de flexibilité lors de leurs déplacements. L'utilisateur ne se préoccupe pas du rechargement du scooter : l'équipe de maintenance de Cityscoot se déplace jour et nuit, en fourgonnette électrique, afin de remplacer les batteries vides.



UN BILAN POSITIF À BOULOGNE-BILLANCOURT ET ISSY-LES-MOULINEAUX

Cityscoot a rapidement trouvé des adeptes sur le territoire de GPSO. En un an, le bilan s'est avéré positif :

À Boulogne-Billancourt

- 80 scooters stationnés en moyenne,
- plus de 24 000 trajets réalisés à Boulogne-Billancourt. La majorité des trajets sont réalisés depuis et vers Paris : de 84 à 89 %, selon le mois.

À Issy-les-Moulineaux

- 50 scooters stationnés en moyenne à Issy-les-Moulineaux,
- plus de 9 000 trajets réalisés à Issy-les-Moulineaux. La majorité des trajets sont réalisés depuis et vers Paris ; de 80 à 88 %, selon le mois.

Le bilan un an après :

Après un an et demi d'existence en Ile-de-France, Cityscoot continue son développement tout en veillant à responsabiliser les utilisateurs sur la question du stationnement. A ce titre, des mesures ont été mises en place pour réguler les problèmes de stationnement sur la voie publique : les utilisateurs sont responsables de leur scooter jusqu'à ce qu'il soit loué de nouveau par un autre utilisateur, toute contravention en cas de mauvais stationnement, pourra être affectée aux utilisateurs.

Les équipes de régulation de Cityscoot sont mobilisées sur le terrain pour repositionner les scooters mal garés et sensibiliser les usagers sur les mesures de stationnement à respecter sur l'espace public.

Informations et inscriptions :
www.cityscoot.eu/paris



Grand Paris Seine Ouest expérimente un nouveau dispositif de collecte des déchets alimentaires

Grand Paris Seine Ouest s'associe au Sycotm, le syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers, afin d'expérimenter pendant 2 ans un nouveau dispositif de tri et de collecte des bio-déchets, dits « déchets alimentaires », pour les résidents de Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray et les élèves des écoles de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves.

GPSO poursuit ainsi sa politique en faveur de l'environnement, dont la gestion des déchets est une composante essentielle, et souhaite permettre la mise en œuvre d'un dispositif pertinent pour la valorisation des bio-déchets à l'horizon 2025. En effet, d'après l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADELE), les bio-déchets représentent plus de 30 % du volume de la poubelle moyenne d'un ménage. Aujourd'hui, ils sont le plus souvent mélangés aux ordures ménagères.

Collecte auprès des usagers : une expérimentation à l'échelle de deux villes

À Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray cette collecte cible les maisons individuelles, les petits et grands immeubles, les administrations et les commerces, tous producteurs de déchets alimentaires. Effectuer ce test chez l'habitant présente une double particularité : sensibiliser et trier les déchets à la source.

Les déchets alimentaires sont collectés une fois par semaine, puis transformés en compost et utilisés notamment par les agriculteurs tout en produisant des énergies renouvelables (électricité, chaleur, biocarburant), grâce au biogaz issu de la fermentation dans une optique d'économie circulaire.



DU 7 AU 19 NOVEMBRE,

des éco-animateurs du Sycotm ont organisé une opération de porte-à-porte dans les villes afin de distribuer aux habitants un kit de tri contenant : un P'tit Bac (bioseau), des sacs transparents et biodégradables et un guide de tri. La collecte a débuté le 20 novembre.



Collecte dans les écoles et les marchés

Cette expérimentation concerne également les « gros producteurs », c'est-à-dire les entités produisant plus de 10 tonnes de déchets alimentaires par an. C'est pourquoi les écoles et les marchés du territoire représentent des cibles spécifiques pour répondre aux exigences qui s'imposent à eux.

Deux marchés gros producteurs sur les 4 que compte le territoire de GPSO, sont donc concernés :

- Le Marché Corentin Celton à Issy-les-Moulineaux
- Le Marché couvert de Vanves

Parmi les 30 écoles du territoire dont la production de déchets alimentaires est supérieure à 10 tonnes par an, la collecte est expérimentée à :

Boulogne-Billancourt

- Groupe scolaire Jean-Baptiste Clément
- Groupe scolaire Saint Denis,
- Groupe scolaire Billancourt
- École élémentaire Glacières

Meudon

- Groupe scolaire Perrault Brossolette
- École élémentaire Debussy Monnet

Chaville

- Groupe scolaire Paul Bert

Issy-les-Moulineaux

- Groupe scolaire Anatole France
- École élémentaire Voltaire

Vanves

- Groupe scolaire Cabourg

COLLECTE DES SAPINS : DONNEZ LEUR UNE SECONDE VIE !

Durant les fêtes de fin d'année, les riverains peuvent déposer leurs sapins de Noël dans l'une des déchetteries du territoire.

Afin de faciliter la vie des habitants et de lutter contre les dépôts sauvages, depuis 2012, GPSO organise une collecte éphémère des sapins naturels (non synthétiques, non floqués et débarrassés de toute décoration) du 26 décembre 2018 au 20 janvier 2019. Les habitants ont pu déposer leur sapin dans des enclos prévus à cet effet et répartis sur le territoire, pour leur donner une seconde vie. Ils seront alors compostés ou transformés en bois de chauffage.

En 2018, l'opération de récupération des sapins dans les enclos dédiés, menée par GPSO, a permis la collecte et le recyclage de plus de 33 200 sapins (plus de 130 tonnes).



Pour trouver l'enclos le plus proche de chez vous, une carte est en ligne sur le site de GPSO : www.seineouest.fr

La propreté des espaces publics : une priorité pour GPSO

— Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Parce qu'ils doivent rester propres, conviviaux et sécurisés, GPSO s'emploie chaque jour à les nettoyer.

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme.

GPSO lutte contre les incivilités

Les incivilités coûtent cher :

4 M€ / an

pour la collectivité
(soit environ 30 € par foyer)

et 150 € d'amende

pour la personne verbalisée

Pour venir à bout des dépôts sauvages,

GPSO propose pourtant une large palette de services :

Collecte

hebdomadaire ou mensuelle des encombrants en porte à porte,

3

déchetteries mobiles,

1

déchetterie fixe,

1

camion de collecte des déchets dangereux.

Malgré cela,

l'incivilité de certains habitants vient dégrader les rues au grand désarroi des riverains, mais aussi des agents de GPSO qui œuvrent quotidiennement au nettoyage de l'espace public et à la collecte des déchets.

Sensibilisation et verbalisation des citoyens

— Le Conseil de Territoire de GPSO du 5 octobre 2017 a approuvé la révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en instaurant le remboursement des frais de collecte des déchets abandonnés sur la voie publique en dehors du service normal.

Dans ce contexte, et pour lutter davantage contre la présence des dépôts sauvages, GPSO agit :

○ **24** agents de GPSO assermentés sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions : déchets présentés en dehors des bacs (sacs, encombrants) ou bacs sortis en dehors des horaires de collecte. **11** autres agents sont en cours d'habilitation suivant la procédure engagée ces derniers mois par la direction de l'administration générale auprès de la préfecture.

○ La **collecte des dépôts sauvages et le nettoyage** des salissures qu'ils provoquent, seront désormais **à la charge des personnes qui en sont responsables.**

Le service payant sera activé dès lors que le responsable sera identifié par les agents de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, devra s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO.

Le montant est fixé à 200 € par intervention, majoré en cas d'intervention de plus d'une heure (200 € par heure supplémentaire) et de présence de déchets toxiques (x 2) ou de gravats (x 1,5).

En 2018, 222 personnes ont été verbalisées par les agents de GPSO.



Services fonctionnels et vie des services



Direction des ressources humaines /90

Direction des finances /92

Direction de l'évaluation et de la stratégie des contrats /94

Direction administrative des services techniques /95

Direction des moyens généraux /96

Direction de la commande publique /99

Service des Assemblées /100

Service des affaires juridiques et patrimoniales /100

Direction des systèmes d'information /101



En 2018, Grand Paris Seine Ouest a poursuivi ses efforts en matière de gestion stricte des effectifs, avec 946 postes permanents pourvus au 31 décembre 2018. La maîtrise de la masse salariale de GPSO se maintient, puisqu'elle s'élève à 42 M€ pour l'année 2018, au même titre que l'année 2017.

En 2018, 19 départs à la retraite ont été gérés, au même titre que 2017, et 2 postes ont été supprimés au tableau des effectifs.

Cette année, 375 agents ont bénéficié d'une évolution de carrière : 298 avancements d'échelon, 62 avancements de grade et 15 promotions internes. La préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 a fortement mobilisé le service gestion du personnel.

La mobilité interne des effectifs représente une part importante des recrutements sur emplois permanents, et la Direction des Ressources Humaines poursuit le développement du projet de la construction de parcours de « mobilités personnalisés » lancé en 2017. 14 agents ont été accompagnés dans le cadre d'une mobilité interne en 2018.

Afin de garantir de bonnes conditions de travail, 53 aménagements de postes ont été réalisés et les actions engagées sur la pénibilité ont été finalisées. 391 agents ont voté lors du scrutin du 6 décembre 2018 des élections professionnelles (soit un taux de participation de 43,5%).

Cinq sessions de Journée Santé et Sécurité au Travail, destinées aux encadrants et aux assistants de prévention, ont permis d'aborder le domaine de la santé et de la sécurité au travail sous un angle ludique et fédérateur, en partenariat avec l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (AFCI) du Centre Interdépartemental de

Gestion de la Petite couronne. Des actions de sensibilisation aux addictions ont également été organisées en partenariat avec la médecine professionnelle.

En 2018, 2 137 jours de formation ont été dispensés. Le projet de réalisation de formations en intra-union avec les villes membres du territoire s'est déployé en 2018 et a donné lieu à 53 jours de formation dispensés à 102 agents. Au vu des bons résultats du projet, le Centre National de la Fonction Publique a décidé d'attribuer au territoire davantage de jours de formation pour l'année 2019, dans le cadre de ce dispositif.

11 numéros du journal interne ont été édités. En matière d'événementiel, la DRH a organisé : les vœux du personnel auxquels ont assisté 260 agents ; deux matinées d'accueil pour les nouveaux arrivants avec 47 participants au total ; une cérémonie des médaillés/retraités/avancements de grade/promotions internes ; le Noël des enfants avec 480 chèques-cadeaux distribués et 641 adultes et enfants conviés à la sortie. En plus de ces manifestations récurrentes, un séminaire des cadres a mobilisé près de 80 participants sur la thématique du bien-être au travail.

En lien avec cette thématique, la DRH a mis en œuvre l'indemnité kilométrique vélo et l'expérimentation du télétravail pour les agents.

Enfin, la Direction a contribué à la mise en place des ressources dédiées à la Police verte, qui sera déployée sur le territoire en 2019. Elle a également poursuivi la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant des comptes des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle, en concertation avec les organisations syndicales, la Direction générale et les élus, dans un contexte budgétaire restreint ; ainsi que du Protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Schéma de mutualisation des services

Afin de mieux maîtriser les effectifs et les dépenses du bloc local, la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit en 2010 l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services pour chaque communauté à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Entendue au sens large, la mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale) ou entre communes (mutualisation horizontale). Il peut s'agir des prestations de services, du partage de biens, d'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou encore d'un groupement de commandes.

Les mises à disposition des années passées ont toutes été reconduites en 2018 et deux agents ont par ailleurs rejoins les effectifs de GPSO via ce dispositif en 2018 :

- depuis le 1^{er} octobre 2018, un agent de la commune de Boulogne-Billancourt est mis à disposition de GPSO pour exercer les fonctions de Directeur de Sport ;
- de même, le Service Système d'Information Géographique (SIG) verra sa mise à disposition s'étendre à la commune de Chaville à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Dans le cadre des chantiers de la pointe des Trivaux, la mise à disposition de la Direction des Etudes et de l'Environnement (DEE) auprès de la commune de Meudon, s'est élargie a été étendue à la Direction Générale des Services Techniques de GPSO.

S'agissant de la mise en œuvre de la réforme de la dépenalisation du stationnement, les transferts et conventions de gestion ont été réalisés au 1er janvier 2018.

En ce qui concerne le dispositif de gestion de crise, il a donné lieu à un exercice grandeur nature courant 2018 qui a permis de tester la viabilité du dispositif.

Au 1^{er} janvier 2018, la loi NOTRe prévoyait qu'en fonction de la définition de l'intérêt métropolitain, la compétence en matière d'aménagement était transférée aux EPT. La Métropole n'ayant retenu qu'une définition minimale de l'intérêt métropolitain, cette compétence a été largement transférée à GPSO, en lien avec les communes.

Dans le cadre du transfert de la compétence « élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal », GPSO a réalisé, en 2018, les opérations suivantes pour le compte des communes :

- Poursuite et approbation de la révision générale du PLU de Boulogne-Billancourt
- Poursuite et approbation de la modification n° 2 du PLU de Chaville

○ Poursuite de l'élaboration du RLPi

○ Huit mises à jour d'annexes des PLU des communes

Suite à la définition de l'intérêt territorial de la compétence « action sociale », qui repose sur les analyses des Besoins Sociaux (ABS) et la coordination des relations avec les partenaires institutionnels publics, chaque année, sera réalisé un diagnostic territorial qui permettra de recenser les besoins sociaux sur le territoire de GPSO. Les résultats de cette analyse seront enrichis par les apports des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et de ses partenaires, à partir de la connaissance qu'ils ont des problématiques de leurs territoires et des actions qu'ils mettent déjà en œuvre. Cette confrontation doit aboutir à la proposition d'axes d'intervention comme aide auprès de l'EPT pour la définition de ses priorités d'action sociale.

L'objectif est de mettre en place une démarche d'observation sociale et une analyse partagée en vue d'en dégager les problèmes, les attentes, les besoins existants, émergents et/ou susceptibles de survenir auprès des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Il s'agit donc d'évaluer les besoins de ces usagers, les réponses actuellement apportées et d'en vérifier l'adéquation. Cette analyse fine permettra d'ajuster et de développer les orientations politiques au plus près des besoins de ces usagers.

S'agissant de la compétence « Politique de la ville », un marché global de performance portant sur l'établissement des études et l'exécution de travaux de construction du futur système de vidéoprotection urbaine a été conclu. Le titulaire du marché assure également pour une durée de quatre ans les missions d'exploitation et de maintenance du réseau. L'exploitation des images produites ainsi que leur mise à disposition par réquisition judiciaire auprès des forces de l'ordre relèvent des pouvoirs de Police du Maire et ne sont donc pas incluses dans le périmètre du présent marché.

L'équipe de production horticole du Service Parcs et Jardins de Sèvres s'est installée courant 2018 dans de nouvelles serres au sein du Domaine national de Saint Cloud, ce qui a été particulièrement apprécié par les agents qui produisent désormais pour davantage de leurs collègues.



L'année 2018, marque la fin d'un cycle caractérisé par l'explosion de la péréquation et la rationalisation des dépenses de gestion. Pour la première fois depuis 2012, la contribution à la péréquation ralentit tandis que l'établissement bénéficie en parallèle d'une dynamique de fiscalité favorable et surtout d'un surcroît de recettes ponctuel lié à la mise en place de la réforme du stationnement.

Dans ce contexte exceptionnel, GPSO a choisi de renforcer le niveau de service proposé aux habitants, notamment en matière de propreté. En parallèle, les dépenses en matière de masse salariale et de location des locaux ont été optimisées.

L'exercice ouvre ainsi une trajectoire nouvelle marquée cependant par la persistance des incertitudes institutionnelles. La perspective du transfert de la Cotisation Foncière des Entreprises à la Métropole notamment continue de poser la question du financement des établissements publics territoriaux.

Dans ce contexte, les dépenses budgétaires s'élèvent à 257 M€ et les recettes à 296 M€. Après la prise en compte des besoins de financement et des « restes à réaliser », le résultat net est d'environ 9M€.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le dépenses de fonctionnement représentent 206M en légère augmentation par rapport à 2017 (+0,1% soit +0,2M€). Celle-ci s'explique par le réajustement du niveau de service sur certaines compétences. Cette augmentation demeure marginale au regard de l'inflation constatée sur l'exercice 2018 (+1,8%) ou de l'objectif d'évolution des dépenses fixé par l'Etat dans le cadre de la contractualisation avec d'autres collectivités (+1,2% par an).

Concernant les versements, 27,1M€ ont été versés au profit du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) soit une économie de 1,1M€ par rapport à 2017. La dotation d'équilibre versée au profit de la métropole (33,4 M€) et la contribution au fond national de garantie individuelle de

ressources (FNGIR ; 11,6 M€) sont stables et portent le total des versements à 72,1 M€ soit 35% du budget de fonctionnement de GPSO, contre 36% en 2017.

Les autres postes de dépenses concourent aux services directs aux habitants dans des proportions stables par rapport à 2017 avec notamment 23% des dépenses hors versements dédiées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, 18% pour la culture et les sports, 15% pour la propreté urbaine, et 9% pour l'entretien des espaces verts.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 51,3 M€ contre 52,5 M€ en 2017. Comme en 2017, les dépenses d'investissement ont principalement porté sur la compétence voirie (46%), suivi de l'éclairage public (19%) et l'habitat (8%).

Chiffres clés

5

budgets primitifs
(principal et annexes)

5

comptes
administratifs

3

décisions
modificatives

Budget Principal

257 M€

de dépenses

63 M€

d'investissement

+

134 M€

Fonctionnement

134 M€
pour les services
aux habitants72 M€
versés au titre de
la péréquation et du
versement à la MGP

6 960

bons de
commande visés

11 702

factures enregistrées

12 070

mandats

1 955

titres de recettes émis

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles d'exploitation représentent 4,1M€ et sont composées à 54% par les redevances d'assainissement payées par l'utilisateur du service de l'eau, soit un peu moins de 2,7M€. Les participations pour raccordement à l'égout et participations pour le financement de l'assainissement collectif constituent le second poste des recettes (1M€). Enfin, la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales représente 360K€.

En section d'investissement, les dépenses réalisées en 2018 représentent 11,3M€, dont 4,9M€ de dépenses d'équipement. Enfin, les recettes d'investissement représentent près de 5,5M€ en 2018, dont 1,4M€ de subventions.

Recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes se répartissent entre les recettes de fonctionnement pour 251M€ (contre 238 M€ en 2017) qui correspondent aux dotations, à la fiscalité et à diverses autres recettes ; et les recettes d'investissement pour 45M€ (contre 41M€ en 2017) qui sont principalement constituées par l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement), à l'emprunt et aux subventions et dotations diverses.

Depuis la transformation en EPT de GPSO, la composition des recettes a été fortement modifiée, avec une part prépondérante désormais des dotations et participations à 50% (stable par rapport à 2017) liée à la mise en place du fonds de compensation de charges territoriales (FCCT) depuis 2016. Ce dernier est versé par les communes au profit de GPSO pour l'exercice de ses compétences. Les impôts et taxes qui se limitent désormais à la Cotisation foncière des entreprises et à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentent 40% de recettes réelles de fonctionnement (contre 46% en 2017).

Direction de l'évaluation et de la stratégie des contrats

Qualité interne : une identification ciblée des axes d'amélioration du traitement des demandes

— Au titre de ses missions qualité, la Direction de l'évaluation et de la stratégie des contrats assure, l'administration et l'exploitation statistique du logiciel métier de gestion des interventions techniques (OPERIA), afin d'en extraire des indicateurs qualité à l'attention des services opérationnels.

Un conseil de gestion au service de la performance et du contrôle des activités déléguées

— La direction analyse chaque mois l'activité de GPSO et fournit à l'ensemble des directions des outils de pilotage afin d'optimiser le fonctionnement des services (téléphonie, impressions, carburants ...). Elle assure également le contrôle externe des entités satellites de GPSO qui bénéficient de concours financiers de la part de GPSO, et des 11 associations subventionnées en 2017.

La direction de l'évaluation et de la stratégie des contrats accompagne également les services dans la gestion de leurs contrats complexes. Comme chaque année, les délégataires et partenaires ont remis un rapport d'activité. En 2018, 11 rapports (éclairage public, stationnement, assainissement, déchets industriels banals) ont ainsi été analysés par la DESC notamment sur le plan financier.

0800 10 10 21

QUALITÉ ET FLUX D'INFORMATION

Le service flux d'information assure les navettes du courrier interne et externe, mais également l'enregistrement des courriers. Les appariteurs parcourent plus de 21 000 km par an.

En 2018, 14 595 courriers ont été enregistrés.

Audit, prospective et organisation

— Afin de répondre aux enjeux d'efficacité et d'amélioration du service public dans un contexte de marges de manœuvre financières restreintes, GPSO œuvre quotidiennement pour le perfectionnement des procédures de ses services. Etudier la mise en place d'un mode de gestion contractuel le plus adapté, munir les services opérationnels d'outils de pilotage, les accompagner dans la définition de procédures plus efficaces contribuent ainsi à adapter le service aux besoins.

Dans cette optique, la DESC est notamment intervenue en 2018 dans la mise en place de processus de dématérialisation simplifiés, dans l'élaboration de scénarii prospectifs sur les domaines de compétences de proximité ou encore dans la formalisation d'outils pratiques de suivi de prestataires.

UNE QUALITÉ DE GESTION DE LA RELATION CITOYENNE AU RENDEZ-VOUS

Service gratuit ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h30

- Une qualité de service maîtrisée à plus de 96 %
- Un taux de réclamations en baisse en 2018
- 26 798 appels traités en 2018

Élément central de la qualité de la relation citoyenne, l'accueil physique de GPSO est également ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Direction administrative des services techniques

Chiffres clés

4 661

bons de commande

8 134

factures liquidées

4 139

courriers

— La Direction Administrative des Services Techniques a pour mission principale la gestion administrative et financière de l'ensemble des services techniques. Elle apporte également un premier niveau d'expertise juridique aux Directions des services techniques.



Direction des moyens généraux

En 2018, la direction des moyens généraux a œuvré pour assurer des campagnes de rénovation et de maintenance des équipements culturels et sportifs de GPSO. Pour le Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt, de lourds travaux de réhabilitation et mise aux normes électriques ont été menés à l'été 2018. Pour le Conservatoire Niedermeyer (Issy-les-Moulineaux), ce fut une importante campagne de rénovation des murs et sols, pour un montant de 80 000 €.

Pour le Conservatoire de Chaville- Ville d'Avray, plusieurs salles de danse ont bénéficié d'une réfection complète, pour un montant de 40 000 €.

Ces travaux de réhabilitation allient exigences environnementales et économies d'énergie, c'est le cas pour le complexe sportif Marcel Bec pour lequel a été menée une large campagne de remplacement des luminaires existants en LED, permettant ainsi de futures réductions des consommations d'électricité (montant de l'opération : 80 000 €).

La direction des moyens généraux accompagne également les services dans la réalisation d'études visant à définir les grands équipements de demain. Elle a ainsi pu établir à l'été un premier programme définissant contours d'une construction neuve pour accueillir l'intégralité des activités du Conservatoire à Rayonnement régional de Boulogne-Billancourt. Au profit de services techniques et en lien avec la ville de BB, un premier programme a été établi visant à équipement neuf destiné à héberger les services techniques territoriaux et municipaux de Boulogne-Billancourt.

Chiffres clés

1 642

commandes

2 327

factures traitées

Les travaux au conservatoire Boulogne-Billancourt

Dans le cadre des travaux de rénovation des équipements électriques du CRR (rénovation du poste HTA, TGBT, et groupe électrogène), une première tranche de travaux a été réalisée lors de l'été 2018.

- Construction d'une galerie technique pour le passage des câbles HTA : 100K€ TTC
- Désamiantage de la zone des travaux : 55K€ TTC

En outre, des travaux de mise en conformité et de sécurité ont été réalisés sur les installations électriques basse-tension pour un montant de 50K€ TTC et sur les machineries d'ascenseurs pour un montant de 45K€ TTC.

Par ailleurs, des études ont été lancées en 2018 :

- Aménagement de la salle ex-Ludothèque en mezzanine et la création de studios pour un montant de 3.6K€
- Faisabilité pour la construction d'un nouveau conservatoire à Boulogne-Billancourt pour un montant de 32K€



Équipement du parc auto

En 2018, 5 utilitaires légers ont été livrés aux directions territoriales en remplacement de véhicules vétustes. Deux de ces véhicules ont fait l'objet d'aménagement spécifiques conçus en concertation avec les services utilisateurs :

- 1 véhicule pour le Service Espaces Verts de la Direction territoriale nord, dédié à l'arrosage automatique
- 1 véhicule pour le Service Déchets-Propreté de la Direction territoriale ouest



Moyens Généraux

Le Service Moyens Généraux a attribué en 2018 le marché de fournitures de boissons chaudes et de confiserie. Les distributeurs sont installés sur la quasi-totalité des sites de GPSO, que les locaux soient ouverts au public ou non.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE

Réfection du toit en bois et du vitrage de la serre de la Maison de la Nature pour un montant de 20K€

Complexe Marcel Bec

Création de deux bureaux pour l'équipe de la direction pour un montant de 40K€.



Conservatoire d'Issy les Moulineaux

En 2018 a débuté la rénovation des espaces du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux pour un montant global de 119K€ :

- l'éclairage des circulations, des salles de cours et des locaux techniques (30K€)
- les murs et les sols de 6 salles d'éducation musicale pour un montant de (34K€)

dont 8K€ de prestations de déménagement de mobiliers et d'instruments de musique

- l'accueil situé au rez-de-chaussée et le Foyer au 1er étage (travaux réalisés en coordination avec la Ville (55K€) (voir photo PJ)

Montant total de ces opérations : 119K€



SIEGE DE GPSO ET SITE DES MONTALET

En 2018, dans le cadre de la rationalisation des espaces loués sur le site des Montalets (2 rue de Paris – 92190 Meudon), la direction de la Culture et des Sports a été déplacée au 4ème étage. Des travaux de cloisonnement ont été réalisés afin de permettre d'accueillir l'ensemble des agents de cette direction ainsi que ceux du Comité des œuvres sociales (COS) à cet étage.

Dans le même temps, des travaux ont également été réalisés au Siège de l'Établissement public territorial, afin d'accueillir les organisations Syndicales au rez-de-chaussée, créer un bureau à la Direction de la Communication et regrouper la Direction des Moyens Généraux au quatrième étage.

- Travaux de cloisonnement aux Montalets : **65K€ TTC**
- Travaux électriques Montalets : **16K€ TTC**
- Travaux de cloisonnement Vaugirard : **28K€ TTC**
- Travaux électriques Vaugirard : **8K€ TTC**
- Prestation de déménagement du mobilier : **25K€ TTC**

La direction de la commande publique garantit la sécurité juridique de la commande publique, conseille les élus, accompagne les services dans la définition des besoins et, en cas de difficulté d'exécution des marchés, gère la passation des marchés publics ou contrats de délégation de service public et les notifie. Elle assure également une veille juridique permanente.

La direction de la commande publique de GPSO est mutualisée avec les villes de Chaville et Issy-les-Moulineaux.



4 commissions pour la commande publique

1 • LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

analyse les offres, oriente les négociations et rend un avis sur les avenants éventuels.

2 • LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

analyse les offres, oriente les négociations et rend un avis sur les avenants éventuels.

3 • LA COMMISSION DE LA COMMANDE PUBLIQUE (CCP)

se prononce sur les marchés compris entre 90 000 € HT et 209 000 € HT (fournitures et services) et 5 225 000 € HT (travaux) et rend les avis sur les offres.

4 • LE JURY DE CONCOURS

évalue et classe les prestations des candidats à un concours de maîtrise d'œuvre.

Marchés publics en 2018

138

marchés publics (lots) notifiés

18

commissions, dont 7 CAO, 10 CCP et 1 CCSP

Chaville

138

marchés publics (lots) notifiés

18

commissions

Issy-les-Moulineaux

210

marchés publics (lots) notifiés

2

DSP

35

commissions

Service des Assemblées

Le service des Assemblées a préparé les six séances du Conseil de territoire et les neuf séances du Bureau, et assuré le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

En 2018, la dématérialisation des convocations s'est poursuivie pour les séances du Conseil de territoire et du Bureau et a été mise en œuvre pour l'ensemble des commissions internes, avec une adhésion unanime des élus territoriaux.



521

actes
administratifsService des affaires
juridiques et patrimoniales

Le service a pour vocation d'accompagner juridiquement les élus et les services dans leurs projets et actions quotidiennes et de sécuriser les actes de la collectivité. Il assure la gestion du patrimoine de GPSO et administre les propriétés et locations de l'EPT, dans une logique d'optimisation financière.

Il a été partie prenante dans une soixantaine de référés préventifs dans le cadre de projets immobiliers portés par des promoteurs ou en amont de travaux de voirie, d'éclairage ou d'assainissement. À ce titre, il veille à la préservation du domaine public de GPSO.

Le service suit les contentieux et représente les intérêts de GPSO, en défense ou en demande, devant les juridictions, telles que le Tribunal administratif. Pour la rédaction des assignations et des mémoires de défense, il peut faire appel à un cabinet d'avocats ou s'en charger en interne.

Enfin, au titre des affaires juridiques, ce service a accompagné les différentes directions opérationnelles de l'Établissement public territorial à travers 24 consultations.

Chiffres clés

46

dossiers
d'assurance suivis

40

procédures
de référé

18

conventions
et baux conclus
et révisés

2

acquisitions
immobilières et
foncières réalisées

142

contentieux
gérésDirection
des systèmes d'information

La direction des systèmes d'information a piloté la consultation et mis en place le nouveau marché de télécommunications, avec le changement de 260 mobiles dont 134 smartphones (en augmentation de 20 %). La DSI a réalisé le changement du parc d'ordinateurs en 2018 avec un déploiement de 75 % du parc en windows 10, les 25 % restant seront changés en 2019. La DSI a accompagné le service DADD, dans la mise en place du serveur de i-tickets dans le cadre de la réforme du stationnement. La DSI a réalisé le déploiement des équipements informatiques pour le télétravail.

